

éduquer

tribune laïque n° 107 juin 2014

la *ligue*

dossier

Le genre, une identité trouble

éducation

Quand j'allume, il fait sombre !

actualités

Une ségrégation académique et une ségrégation socioéconomique

à la ligue

Les projets transversaux de la commune de Saint-Gilles

histoire

Du foyer des Orphelins à la Cité Joyeuse

médias

La cathédrale

Publication de la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente asbl



Sommaire

Éditorial	Où sont-ils ceux... ?	p 3
	Roland Perceval	
Focus	Focus	p 4
	Marie Versele	
Actualité	Une ségrégation académique et une ségrégation socioéconomique	p 6
	Valérie Silberberg	
Éducation	Quand j'allume, il fait sombre!	p 9
	Thibault Zaleski	
Dossier: LE GENRE, UNE IDENTITÉ TROUBLE	Dossier réalisé par Marie Versele	
	Le genre, une identité trouble	p 14
	Les transidentités	p 17
	Des droits bafoués	p 20
	Vers une reconnaissance des droits des personnes LGBT	p 23
	Conjuguer la question du genre avec le quotidien	p 25
	Quelques outils	p 26
Régionales	L'agenda	p 29
À la ligue	Les projets transversaux de la commune de Saint-Gilles	p 31
	Hannane Cherqaoui	
	Les éditions de la Ligue	p 33
Histoire	Du foyer des Orphelins à la Cité Joyeuse	p 35
	Jean-Pierre Goman et Alain Van Meerbeck	
	La Fête de la Jeunesse Laïque	p 38
	Juliette Bossé	
Médias	La cathédrale	p 41
	Michel Gheude	

est édité par



de l'Enseignement et de
l'Éducation permanente asbl

Rue de la Fontaine, 2
1000 Bruxelles

Éditeur responsable
Roland Perceval

Direction
Patrick Hullebroeck

Animatrice de la revue Éduquer
Valérie Silberberg

Mise en page
Eric Vandenheede
assisté par Marie Versele

Réalisation
mmteam sprl

*Ont également collaboré
à ce numéro:*

Roland Perceval
Marie Versele
Valérie Silberberg
Juliette Bossé
Thibault Zaleski
Hannane Cherqaoui
Jean-Pierre Goman
Alain Van Meerbeck
Michel Gheude

Roland Perceval, président de la Ligue

Où sont-ils ceux qui... ?

Le drame vécu par les adolescentes du Nigéria se rapproche de celui que les talibans défendent, à savoir l'interdiction pour les filles de suivre un quelconque enseignement. Et que défendent tous les tenants d'une « loi » coranique prônant la sharia.

Les raisons évoquées par ces « fous de Dieu » et le traitement promis à ces jeunes filles, non seulement donnent froid dans le dos, mais soulèvent, ou devraient soulever, chez tous les démocrates, quelles que soient leurs origines, une vague d'indignation et de colère.

Le poids de cette indignation serait d'autant plus fort s'il était relayé par les musulmans eux-mêmes qui prônent un islam de paix et de respect. Force est de reconnaître que si cette voix existe, elle est particulièrement inaudible...

Va-t-on, au XXI^e siècle, laisser des fous vendre des jeunes filles comme esclaves, les violer, massacrer des innocents, au nom d'une religion qui n'a certainement rien à voir avec celle vécue par la majorité des musulmans. Alors pourquoi ce silence ? Pourquoi cette absence de réaction ? La peur ? Le poids de traditions dépassées ?

Faudra-t-il que ce soient les femmes elles-mêmes qui se lèvent et se révoltent ? Sans doute, comme l'on fait celles qui, en Occident, se sont battues pour plus de respect et d'égalité, mais maintenant dans un contexte autrement plus dangereux pour leur intégrité et leur honneur ?

La Ligue de l'Enseignement, dont le but est l'éducation et l'enseignement du plus grand

nombre dans le respect des enfants, quels que soient leurs origines, leur nationalités, leurs sexes, et dans la neutralité absolue, ne peut que se révolter et appeler à l'éveil des consciences pour que ce crime contre des enfants, des femmes, cesse. Quand donc ces extrémistes comprendront que ce crime est un crime contre l'humanité tout entière ? Quand donc comprendront-ils qu'aucune idéologie politique ou religieuse ne peut justifier pareilles atrocités ni déni de l'être humain ? Le XX^e siècle n'a-t-il donc pas servi de leçon ? Ces barbares n'ont-ils donc rien compris ? La réponse laisse, hélas, une amertume incoercible.

Nous ne pouvons que prôner que, toujours, l'éducation soit l'arme la plus efficace pour lutter contre cette guerre menée par ses inconscients contre leur propre vie, leurs futures femmes, leurs futures mères...

Et la Ligue appelle à ce que ceux qui le peuvent se lèvent et prennent clairement position devant cette abjection.

« Il n'existe aucun accommodement durable entre ceux qui pèsent, dissèquent et s'honorent d'être capables de penser demain autrement qu'aujourd'hui, et ceux qui croient ou affirment croire et obligent, sous peine de mort, leurs semblables à en faire autant. » - Marguerite Yourcenar.

« Access to education is a basic right & an unconscionable reason to target innocent girls. We must stand up to terrorism. » - Hilary Clinton.

Cotisation et don 2014

Si vous n'avez pas encore payé votre cotisation **2014**, merci de le faire dans les meilleurs délais. La cotisation **2014** est de **20€** minimum.

Par ailleurs, faire un **don**, c'est marquer votre soutien
(les dons de 40€ et plus sont déductibles de vos impôts)

A verser sur le compte:

BE19 0000 1276 64 12

BIC: BPOTBEB1

de la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente, asbl

rue de la Fontaine, 2 - 1000 Bruxelles Communication : cotisation ou don 2014

Pour toute information concernant le suivi de votre affiliation, veuillez nous contacter :

Tél. : 02/512.97.81

Email : admin@ligue-enseignement.be

Billet d'humeur

Lendemain d'élections

Bien malin qui, découvrant le résultat des élections en Belgique, pourrait prédire quelles coalitions gouverneront l'État fédéral et les entités fédérées.

Jamais l'intrication des niveaux de pouvoir n'aura été aussi manifeste qu'à la suite des suffrages exprimés ce 25 mai. Les négociations en cours pour former les différents gouvernements interagissent les unes sur les autres, et les choix qui seront posés ici auront inévitablement des effets là.

Cette situation d'interdépendance contredit la vision simpliste des nationalistes qui, au nord du pays en particulier, cherchent à faire accroire qu'il y aurait en Belgique deux opinions publiques et deux systèmes démocratiques distincts.

La campagne électorale, le résultat du vote et le processus de constitution des majorités montrent, au contraire, que l'élection des représentants du peuple n'a cessé de tenir compte, chez chacun, des opinions qui s'exprimaient dans les différentes régions du pays, via les sondages notamment, de sorte que le vote de chaque Belge porte en creux celui de son « autre », quelle que soit la façon dont cet autre est construit : linguistiquement, philosophiquement, socialement, économiquement, ou culturellement parlant.

L'interdépendance est fustigée par la droite nationaliste : elle est contraignante, elle réduit le sentiment de l'indépendance, elle empêche de clore l'identité du collectif. Il est dans la nature de la droite nationaliste de s'opposer à l'interdépendance. Le nationalisme est, à sa façon, un égoïsme de groupe.

Mais que vous soyez progressiste ou cosmopolitique, et l'interdépendance devient, bien que contraignante, une valeur. C'est elle qui entraîne l'esprit de coopération, d'entraide et de solidarité ; c'est elle qui lie les individus à l'altérité et fait du collectif une société ouverte, inspirée par l'unité du genre humain.

Loin d'être réductrice, l'interdépendance entraîne une responsabilité sociale : elle nous permet de sortir de nos intérêts particuliers pour nous soucier de l'intérêt général. Ce souci était, pour Montesquieu, la vertu civique : celle sans laquelle aucune démocratie ne peut exister.

Peut-être finirons-nous par aimer ces nationalistes qui nous font voir le prix de l'interdépendance, à nous, qui le sommes si peu.

Patrick Hullebroeck, directeur

Un jour... en 2007

La crise boursière des subprimes

Le 16 août 2007, c'est la panique dans le monde de la finance : une crise boursière de grande envergure éclate et touche presque tous les pays du monde. C'est la crise des subprimes (systèmes de crédits principalement développés au Royaume-Uni et aux États-Unis où, en 2006, ils représentaient 23% du total des prêts immobiliers souscrits).

Le système des subprimes désigne le mode d'emprunts, particulièrement utilisé dans les crédits hypothécaires, plus risqués pour le prêteur que la catégorie prime. Dans ce système d'emprunt, les emprunteurs jugés les plus fiables se voient accorder un taux d'intérêt dit prime lending rate (prime ou premium désigne, en anglais, la qualité supérieure), ce qui représente pour le prêteur un risque minime, mais un rendement faible. Les crédits subprimes sont, eux, accordés à des emprunteurs moins fiables dont on exige, en compensation, un taux d'intérêt plus élevé. Les ménages à qui s'adressent ce type d'emprunt sont des catégories de personnes à faible revenu, ayant eu des retards de paiement ou des absences de paiement par le passé. Pour le prêteur, le risque est plus fort mais le rendement plus intéressant. Pour l'emprunteur, c'est une aubaine : grâce à ce système, des millions de foyers modestes auront l'occasion de devenir propriétaires. Les subprimes représentent alors un ensemble de crédits « faciles » afin de relancer l'économie nationale. En effet, pour financer leur consommation et l'acquisition de leur logement, les ménages américains n'hésitent pas à s'endetter à des niveaux qui dépassent largement nos plafonds d'endettement européens. En contrepartie, ils mettent leur bien immobilier en gage. Ce bien est une garantie pour les banques, car si le débiteur ne parvient pas à payer, il voit son bien vendu pour honorer le traitement de sa dette. Pourtant, le système de taux d'intérêt des subprimes est pervers : bas au début, leur taux variable peut atteindre 18 % au bout de 3 ans. De fait, les taux d'intérêts de ces prêts dépendent de la valeur du bien immobilier : plus la maison a de la valeur, plus le taux est bas. Inversement, quand la maison perd de la valeur, le taux d'intérêt grimpe.

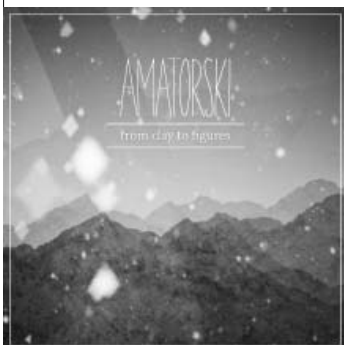
L'effondrement du marché immobilier américain de 2007 mettra en évidence les failles du système : les emprunteurs ne pouvant honorer les paiements de leur crédits (étant devenus exorbitants) ont provoqué la faillite des établissements prêteurs. Les banques n'auront d'autre choix que de vendre leurs actions en bourse à prix très bas, provoquant la chute des valeurs sur les marchés financiers internationaux. L'économie américaine s'effondre, entraînant dans sa chute l'ensemble du système boursier. En effet, la crise des subprimes, jusque-là cantonnée au secteur immobilier américain, prend une ampleur inimaginable : elle s'étend non seulement à la bourse, mais aussi aux banques, puis à l'économie mondiale. Cette chute de la bourse est le résultat d'une crise financière marquée par une crise de liquidité et parfois par des crises de solvabilité, tant au niveau des banques que des États, ainsi qu'une raréfaction du crédit aux entreprises. Pour faire face à la crise, les banques centrales européenne et américaine auront injecté plus de 300 milliards de dollars dans le circuit monétaire afin de rassurer les investisseurs. Les dégâts de cette crise, parfois comparée à celle de 1929, se feront sentir de longs mois durant. Ce sera, en effet, la crise financière la plus grave de l'histoire des bourses de valeurs, après celle de 1873.



Musique

Amatorski - From Clay To Figures

Avec ce deuxième album, les Belges d'Amatorski se situent dans un univers musical proche de celui de Portishead ou de Cocteau Twins. Les 13 titres de l'album se révèlent progressivement, au départ timides, ils deviennent captivants au fil de l'écoute.



Mélodies attachantes et élégantes, arrangements subtils, Amatorski ne surjoue pas, mais, petit bémol, manque parfois de puissance. De fait, la voix de la chanteuse, Inne Eysemans, peut légèrement lasser au fil des écoutes. Aérien et rêveur, cet album confirme le talent du duo gantois.

Ressources

Toute personne appelée, par son activité professionnelle, à s'occuper d'enfants, porte une responsabilité personnelle à l'égard de la prévention et de la détection de la maltraitance. Dans ce contexte, il est important de sensibiliser et d'informer les enseignants sur la question de la maltraitance. Pour ce faire, l'AMADE Belgique (section belge de l'Association Mondiale d'Aide à l'Enfance) vient de publier un nouveau kit pédagogique afin de sensibiliser le corps enseignant à la question de la maltraitance des enfants.

Plus d'infos : www.maltraite-emoi.be

Activité

Lire dans les parcs 2014 (Bruxelles et Wallonie)

Des livres dans les parcs... Il s'agit de proposer, du 1^{er} juillet au 29 août, le déplacement des livres d'une bibliothèque vers divers lieux publics. L'objectif est d'offrir, pendant les vacances d'été, des moments de plaisir aux enfants en découvrant des livres variés. Chaque lieu est parrainé par une bibliothèque publique.

Plus d'infos : www.cljbxl.be



Musique

Her Name Is Calla - Navigator

Nous vous avons déjà présenté le travail de Her Name Is Calla dans notre numéro d'avril, mais il est irrésistible de vous parler du dernier opus du groupe. Fraîchement sorti, Navigator est un album simplement magnifique. Plus accessible, plus empreint de pop-rock qu'à l'accoutumée, tout en gardant la ligne mélodique et les envolées lyriques caractéristiques du groupe, Her Name Is Calla signe un grand disque.

Si les longues plages délétères ainsi que les points de ruptures propres au post-rock sont toujours bien présents, les paroles et mélodies prennent le dessus sur le côté épuré de leurs anciens albums. Avec cette évolution musicale évidente, très contemporaine, Her Name Is Calla s'ouvre à un public plus vaste. Grand bien lui fasse !



Expo

Summer of Photography

Tous les deux ans, le Palais des Beaux-Arts organise le Summer of Photography, une biennale internationale dédiée à la photographie et aux médias apparentés. Le festival met à l'honneur la photographie contemporaine, mais jette aussi un œil sur la culture visuelle du futur. À travers cet événement,

le Palais des Beaux-Arts élabore un programme qui favorise les échanges culturels entre les États membres européens, le tout dans un contexte mondial. Le Summer of Photography met, en effet, en place, dans plusieurs villes belges, un forum et une plateforme animés pour les connaisseurs, les amateurs et le grand public intéressé par la photographie. Unissant différentes forces, cette biennale décuple le rayonnement de la photographie et assoit la réputation internationale de la photographie belge.

Du 18/06 au 31/08 2014 au Palais des Beaux-Arts, rue Ravenstein, 23 à 1000 Bruxelles.

Summer of Photography 2014



Internet

www.ecoledroitsenfant.be

Plan Belgique vous propose son nouveau site web www.ecoledroitsenfant.be, dédié à l'éducation des droits de l'enfant. Sur cette plateforme, les professeurs peuvent commander ou télécharger gratuitement du matériel pédagogique. Le site offre un guide pour l'enseignant et des cahiers pour les élèves. Dans ces dossiers, Lou et Lena, les jumeaux de Plan Belgique, emmènent votre classe en Afrique, en Asie et en Amérique latine pour faire connaître les droits de l'enfant à vos élèves, ici et dans le Sud. Grâce à ce support pédagogique, les élèves sont amenés à réfléchir sur leur propre vie, mais aussi sur la situation de leurs pairs dans le monde.



Internet

www.160000.be

Child Focus lance une nouvelle plateforme de chat sur Internet, complémentaire à son numéro d'urgence (116.000, accessible 7j/7, 24h/24) qui a pour vocation la signalisation de disparition d'enfants ainsi que la sensibilisation et le partage de vécus. La fondation Child Focus a observé une diminution du nombre de dossiers traités en 2013.

Dans toutes les catégories confondues, on remarque une diminution de 9% du nombre de dossiers traités en 2013 par rapport à 2012, passant de 2.433 dossiers à 2.113. Malgré toutes ces bonnes nouvelles, Child Focus s'inquiète de la gravité des cas persistants. Les disparitions très inquiétantes ont augmenté légèrement, et l'âge moyen des victimes baisse. Par ailleurs, les cas d'exploitation sexuelle concernant les très jeunes enfants (moins de six ans) sont passés de 71 (15%) en 2012 à 78 (19%).

Même si les chiffres sont globalement réjouissants, les droits de l'enfant doivent encore être entendus et respectés afin de protéger au mieux les enfants.



Musique



Madensuyu - Stabat Mater

Madensuyu est un groupe belge qui gagne à être connu. Stabat Mater est un album de rock brut, hypnotique et entêtant. Basé sur l'idée que l'on peut mêler la force de la musique classique avec celle du rock, cet album est musicalement puissant et soulève le cœur grâce à des textes planant inlassablement autour des sujets du deuil, de la douleur d'une mère face à la perte de son enfant. Une irrésistible force de frappe mêlée à une profonde douleur portée par la voie mélancolique de Madensuyu.

Une ségrégation académique et une ségrégation socioéconomique

L'équité de nos systèmes éducatifs est une des plus faibles des pays industrialisés et démocratiques

Depuis 2003, les tests PISA font ressortir clairement le fait qu'en Belgique, les performances scolaires des jeunes d'origine étrangère sont globalement moins bonnes que celles des jeunes autochtones, avec des nuances importantes selon les Communautés et le type d'enseignement.

Ces dix dernières années, la Fondation Roi Baudouin a commandé aux chercheurs du Groupe de Recherches sur les Migrations (GERME) de l'ULB trois études successives sur les performances scolaires des jeunes d'origine étrangère en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Communauté flamande, à partir des statistiques des tests PISA de 2003, 2006 et 2009.

En 2013, la Fondation avait demandé au GERME de mettre en perspective les résultats de ces trois études («*École, le gaspillage des talents*» paru en septembre 2013). Cette synthèse avait confirmé les difficultés scolaires spécifiques des élèves

d'origine étrangère : en dépit d'une évolution positive, les écarts restaient importants et l'école continuait d'être un lieu de reproduction des inégalités, le niveau socioéconomique défavorisé des familles et la langue parlée à la maison jouant un rôle prépondérant, mais ne suffisant pas à expliquer la situation.

Efficacité et équité

Fin 2013, l'OCDE publiait les résultats d'un nouveau test PISA (effectué en 2012) consacré aux performances en mathématiques. L'occasion de réaliser une étude analysant les résultats belges : sous le titre «*Vers des écoles de qualité pour*

tous ? Analyse des résultats à l'enquête Pisa 2012 en Flandre et en Fédération Wallonie-Bruxelles».

Le GERME y compare une fois encore les résultats entre jeunes francophones et flamands, ainsi qu'entre les élèves issus de l'immigration et ceux qui ne le sont pas. Son étude mesure à la fois l'efficacité et l'équité de nos systèmes d'enseignement.

Cette étude pose plusieurs constats. En Belgique, les origines socioéconomique et migratoire déterminent encore de manière très importante les performances scolaires.

En Communauté flamande, les élèves de 15 ans affichent des résultats en mathématiques (531



points) significativement supérieurs à la moyenne de l'OCDE (494 points), alors que les élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles (493 points) ne s'en distinguent pas.

Dans chacune des deux Communautés, l'équivalent de plus de 6 années d'études sépare les élèves les plus forts des élèves les plus faibles. Cette dispersion des performances est parmi les plus importantes des pays de l'OCDE.

Le poids des origines socioéconomique et migratoire reste important. Ces deux caractéristiques expliquent 22% de la dispersion des performances en Fédération Wallonie-Bruxelles et 23 % de cette dispersion en Communauté flamande. L'équité de nos systèmes éducatifs est une des plus faibles des pays industrialisés et démocratiques.

Alors qu'efficacité et équité sont compatibles dans d'autres pays, la Belgique peine à allier ces deux dimensions pourtant nécessaires à un système éducatif de qualité.

La ségrégation scolaire, qui influence négativement les performances des élèves, reste la maladie structurelle des systèmes scolaires belges.

Un écart important entre immigrés et autochtones

Mais qu'en est-il des élèves issus de l'immigration ?

La Communauté flamande fait partie des systèmes éducatifs de l'OCDE où l'écart de performance entre élèves issus de l'immigration et autochtones est le plus élevé. La différence moyenne entre ces deux groupes est de 98 points. Cela équivaut à plus de deux années d'études selon l'OCDE.

L'écart est moins grand en Fédération Wallonie-Bruxelles, mais il reste tout de même important. Les élèves nés à l'étranger (dits de première génération), réussissent moins bien les épreuves de mathématiques que ceux nés en Belgique avec des parents nés à l'étranger (deuxième génération), et ces derniers ont, à leur tour, de moins bons scores que les

élèves belges. Les moyennes respectives sont de 445,7 points, 469,2 points et 506,9 points.

La Fédération Wallonie-Bruxelles continue à résorber les écarts entre élèves immigrés et non-immigrés depuis PISA 2003, contrairement à la Communauté flamande.

Dans les deux communautés linguistiques, la proportion d'élèves qui n'atteignent pas le niveau minimal de compétence est plus élevée parmi les élèves issus de l'immigration que parmi les élèves non issus de l'immigration. En Fédération Wallonie-Bruxelles, ils sont 40,5% à ne pas pouvoir interpréter des résultats chiffrés élémentaires, alors qu'ils sont 37,7% en Communauté flamande.

Bien qu'une partie importante de l'écart lié à l'origine migratoire soit expliquée par le niveau socioéconomique des familles ou la langue parlée à la maison, il ne s'y réduit toutefois pas. La part d'écart expliquée uniquement par l'origine migratoire est bien présente en

“ *La ségrégation scolaire, qui influence négativement les performances des élèves, reste la maladie structurelle des systèmes scolaires belges.* ”

Belgique, alors que ce n'est pas le cas dans tous les pays.

Les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Communauté flamande sont nettement plus ségréguées que celles des autres pays de l'OCDE. Deux types de ségrégation ressortent particulièrement : la ségrégation académique (sur les performances) et la ségrégation socioéconomique.

Concernant la ségrégation académique, les écoles des deux Communautés se différencient fortement au niveau de leurs performances moyennes : certaines écoles réussissant très bien les tests PISA, tandis que d'autres éprouvent plus de difficultés. Dans ce sens, au sein de chaque école, les élèves sont relativement homogènes en termes de compétences.

La ségrégation a également un impact sur les performances. Les élèves issus de milieux défavorisés sont doublement victimes : ils subissent l'effet négatif de leur origine et celle d'un environnement scolaire moins performant. En d'autres termes, les élèves défavorisés qui auraient le plus besoin d'un enseignement efficace se retrouvent dans des écoles qui ne facilitent pas leur apprentissage, alors que les élèves de milieu favorisé se retrouvent dans des établissements qui les font encore davantage progresser.

Pourtant, une ségrégation moindre n'entraîne pas forcément de moindres performances, comme en témoignent les résultats de certains pays au taux de ségrégation bien plus faible, comme la Finlande.

Les pistes dégagées par l'étude

Sur base de cette analyse, les chercheurs du GERME ont développé des recommandations autour de quatre axes.

Le premier axe concerne l'organisation de la déségrégation et la régulation des choix scolaires. Ceci implique, entre autres, de réguler les inscriptions (et donc, de revoir le décret inscription pour instaurer plus de mixité).

Pour les chercheurs, il faudrait également casser la logique de cascade, qui oriente

trop précocement les jeunes vers le qualifiant. Aussi, plaident-ils pour l'instauration d'un véritable tronc commun.

Autre axe mis en évidence dans les recommandations : remettre en cause les excès de redoublement, qui en Fédération Wallonie-Bruxelles, s'applique dès la 3^e maternelle !

Enfin, les chercheurs insistent sur la revalorisation du métier d'enseignant. Les équipes pédagogiques les plus expérimentées, les plus soudées se trouvent dans les écoles où il y a le moins de défis à relever, où le public est plus favorisé. Il faudrait inverser la tendance et placer les meilleurs équipes dans les écoles où les défis sont les plus importants.

Tout ceci nécessiterait, évidemment, un changement de mentalité considérable...

Sources

- *L'école persiste à être discriminatoire*, Le Soir, 08/05/2014 ;
- *Équité et efficacité scolaires sont compatibles*, La Libre Belgique, 08/05/2014 ;
- *Vers des écoles de qualité pour tous ? Analyse des résultats à l'enquête Pisa 2012 en Flandre et en Fédération Wallonie-Bruxelles*, étude réalisée par le GERME à la demande de la Fondation Roi Baudouin, mai 2014 ;
- *Voici pourquoi l'ascenseur social est en panne*, Le Soir, 24/04/2014 .

En bref...

Dépression des ados

La dépression est la principale cause de maladie et de handicap chez les jeunes de 10 à 19 ans. C'est le constat posé dans un rapport de l'OMS (Organisation mondiale de la santé) sur la santé des adolescents. En Belgique, 5 à 7% des adolescents (de 12 à 18 ans) connaissent un épisode dépressif majeur (EDM), tandis que 30% de nos jeunes vivent des humeurs dépressives. Les filles sont deux fois plus touchées que les garçons. Dans les trois ans après qu'un diagnostic d'EDM ait été posé, 70% des jeunes feraient une tentative de suicide. En 2012, 1,3 million d'adolescents sont décédés dans le monde.

Le Soir, 15/05/2014

Qualifiant

Selon une enquête, un élève sur trois de 2^e secondaire souhaite s'orienter vers l'enseignement qualifiant. En termes de hiérarchisation des filières, une grande majorité des élèves sondés pour les besoins de l'enquête pensent qu'il est mieux de d'abord étudier dans l'enseignement général. Alors que l'enseignement qualifiant est souvent considéré comme une voie de relégation, les élèves interrogés ont une vision globalement positive de l'enseignement qualifiant : 52% ne pensent pas que l'on va dans le technique quand on a raté le général, tandis que 86,5% ne pensent pas non plus que les élèves intelligents vont dans le général et les moins intelligents dans le qualifiant.

La Libre Belgique, 19/05/2014

Inscriptions

Selon les dernières estimations de la Ciri avant le bouclage de ce numéro d'*Éduquer*, 730 jeunes seraient toujours exclusivement sur liste d'attente, majoritairement à Bruxelles. Ils étaient près d'un millier à la même époque il y a un an. Cette détente est imputable à l'ouverture de nouvelles places d'écoles, ainsi qu'à un léger recul du nombre de jeunes en âge d'intégrer l'enseignement secondaire en septembre prochain. Le nombre d'établissements déjà complets (107) en Fédération Wallonie-Bruxelles est lui aussi en recul par rapport à l'an dernier (123) à la même époque. En Région bruxelloise, 61 écoles sont aujourd'hui complètes (contre 63 l'an dernier). Elles sont au nombre de 11 en Brabant wallon (contre 18 il y a un an) et 35 (contre 42) dans le reste de la Wallonie.

La Libre Belgique, 23/05/2014

De mon salon aux conflits du Sahel...

Quand j'allume, il fait sombre!

Sur la piste obscure de mon électricité

Moins spectaculaire ou visible que l'acheminement du pétrole ou du gaz, la filière électrique n'est pourtant pas un conte de fée. La Belgique est un pays fortement nucléarisé : plus de 50% de sa production électrique est le fruit de l'atome. La forte demande de combustible exerce ailleurs sa pression sur des territoires et leurs habitants. Notre confort occidental dépend donc copieusement de la stabilité géopolitique de zones que nous préférons pudiquement ne pas trop investir... Quel est le prix réel de ce confort ? De votre fauteuil au Niger, les reporters CAP de la CNAPD se font tout petits pour faire la lumière !

Aaah l'été ! Il arrive à grand pas, nous enjoignant à délaisser nos radiateurs et nos lampes. Ceux-là même qu'on chérit tant automne comme hiver... Eh bien oui, on rentre chez soi, on appuie sur un bouton. La lumière inonde cet espace doucement confortable qui vous enveloppe dans son atmosphère chaleureusement climatisée. Une douche bien chaude achève de détendre ce corps éprouvé et méritoire. Évidemment, lorsqu'arrive chaque mois la douloureuse, on se ferait bien tous passer pour Cosette... En bon consommateur, on aime par ici se souvenir que le Belge paie cher son électricité. N'a-t-il pourtant pas fini de payer par l'impôt

les installations nucléaires, autrefois publiques, qui assurent aujourd'hui une jolie rente aux propriétaires privés ? Pour sûr. Sauf que la facture mensuelle, qui l'inclinerait à s'attribuer automatiquement le statut de victime consentante, empêche du même coup de pousser plus loin la réflexion.

Le prix serait-il uniquement le résultat d'une transaction déséquilibrée entre le producteur, l'ogre oligopolistique, et ses poucets clients ? La CNAPD vous invite à identifier un autre prix, un prix gris, un prix qui ne s'affiche pas, un prix qui ne se dit pas. Libellé dans des unités difficilement quantifiables, le prix majeur de l'énergie que nous

consommons est payé ailleurs. Par d'autres. Ironie ou cynisme ? Ces autres ne bénéficient pas toujours de la fée électrique...

Puisqu'on est dans le conte, il est permis de réaliser un voyage fantasmé, la quête des origines du précieux volt. Imaginons que nous puissions nous faire tout petits et pénétrer ce bouton plus haut pressé, un interrupteur en français classique. À travers le cuivre, nous remonterions les brins, les câbles et les lignes. Au bout du réseau, à Doel ou à Tihange, les entremêlements connectés nous conduiraient à la source : la génératrice animée par la turbine à vapeur. Et plus loin encore, en micro-explorateur insatiable, omniscient et



omnipotent, nous parviendrions à traverser les blindages armés du circuit primaire qui drainerait notre curiosité jusqu'au cœur de la centrale : le réacteur. On se rappellerait alors que rien ne se crée et que tout se transforme : la magie de l'électricité provient de la transsubstantiation d'une matière première, la matrice électrique, l'uranium !

Lumière sur un riche caillou !

450 centrales nucléaires dans le monde consomment annuellement autour de 70 000 tonnes d'uranium. Malgré une légère correction depuis Fukushima, le marché mondialisé et libéralisé de l'uranium a largement été dopé par la demande des pays émergents, à leur tour assoiffés d'énergie. Alors, puisque les centrales belges produiront de l'électricité jusqu'en 2025, puisqu'il n'y a pas de gisement suffisamment rentable de combustible atomique en Union européenne, où trouvera-t-on l'uranium nécessaire à la sécurité énergétique ? Synatom¹, qui gère exclusivement l'approvisionnement des sept réacteurs belges d'Electrabel, est un partenaire et un client de la française Areva², leader mondial de l'énergie nucléaire. Elle a aussi diversifié ses portefeuilles, no-

tamment en investissant chez la canadienne Power Tech.

En réalité, le nombre d'acteurs du créneau est restreint. Soumise à la contrainte du devoir de diligence, Synatom assure acheter ses produits sur un marché très contrôlé auprès d'entreprises transparentes³. Son enquête s'arrêterait alors légitimement aux portes de ses clients, supposés tous et entièrement fiables, parfaitement soucieux des contextes sociaux, politiques et environnementaux de la production du précieux matériau. Parfait ! Le client belge peut dormir tranquille... Remontons plus loin encore la piste uranifère et frappons donc aux portes : comment Areva produit-elle ce combustible ?

Prenons par exemple le cas de son grand chantier africain. Comme partenaire privilégié⁴, Synatom pointe l'enjeu important des trois sites nigériens de production d'uranium de sa cliente multinationale⁵. Le Niger serait le pays qui abrite les quatrième ou cinquième réserves mondiales d'uranium. Si, officiellement, le combustible utilisé aujourd'hui en Belgique provient « essentiellement » d'ailleurs, l'ouverture, en 2015, de l'exploitation de la mine d'Imouraren est appelée de tous les vœux : le produit de 5000 tonnes par an

d'un des sites les plus riches du monde permettrait d'abreuver le marché de son matériau fissile et de stabiliser les prix vers le bas. Le *yellow cake*⁶ nigérien satisferait alors, à lui seul, la totalité de la demande des 58 réacteurs français. Le Niger d'Areva deviendrait ainsi le deuxième producteur mondial d'uranium enrichi. La société représente déjà le premier employeur privé de ce pays faible et instable du pré carré français de l'Afrique postcoloniale. 100 millions de dollars de retombées fiscales nourriront 5% du budget de l'État nigérien. Et 6 autres millions généreusement investis dans des actions de développement. Notre piste aurait-elle conduit à une situation idéale de partenariat Nord-Sud ? N'y aurait-il donc pas de loup dans ce conte merveilleux ? D'après le site internet d'Areva⁷, tout irait bien Madame la Marquise. Merci.

Mais non ! On ne fait pas la guerre pour un caillou

Sauf que. Si la malédiction des ressources n'est peut-être pas complète⁸, plusieurs enquêtes d'associations ou de presse constatent, avec rigueur et force arguments, qu'Areva peine à respecter ses engagements en matière de santé⁹, de

responsabilité sociale¹⁰ ou de respect environnemental¹¹. L'activité extractive a durablement affecté le cadre de vie : pompage abusif des nappes phréatiques, pollutions radioactives, pollutions chimiques. Lorsqu'elle est amenée récemment à négocier, la société menace de fermer unilatéralement le site minier de Somaïr¹², au mépris de l'information due à son partenaire actionnaire minoritaire, l'État nigérien. Lorsque le gouvernement, fort d'une nouvelle Constitution démocratique, réclame un retour plus important pour l'État, la multinationale déclare subitement qu'elle redistribue déjà jusqu'à 70% de ses revenus et que les cours sont bas¹³.

rien de spontané : l'accélération des tractations correspond parfaitement au timing de la renégociation du cadre d'exploitation de l'uranium au Niger.

Les indices concordent d'ailleurs : une rançon aurait été versée directement par les deux entreprises. Le nouveau président Issoufou, ancien directeur d'un site d'Areva, très en vue dans les médias pour le coup, aurait d'ailleurs permis d'accélérer cette libération. Démocratiquement élu, il veut à l'avenir que la manne uranifère d'Imouraren bénéficie bien davantage aux Nigériens que les cacahouètes des 40 premières années du partenariat : utilise-t-il alors son entregent

“ Notre consommation aseptisée et normalisée d'électricité est le résultat d'une production qui parait inévitablement sale et déshumanisante. ”

La dispendieuse potion n'a en tout cas rien de philanthropique : comment ce groupe boursier pourrait-il alors trouver rentable d'investir près de 2 milliards dans la mine à ciel ouvert d'Imouraren ? Sans doute en privilégiant des collaborations nationales ou clientélistes, qui rapatrieront à la maison les capitaux levés en Chine et en Corée. En attendant, ce pays de 15 millions d'habitants se classe fort mal dans la hiérarchie du bien-être : 186^e et bon dernier avec un IDH de 0.31¹⁴. Le PIB du Niger était de moins de 5 milliards d'Euros en 2012. Par contre, Areva est capitalisée à hauteur de 6 milliards d'Euros et fonctionne avec un chiffre d'affaires qui tourne autour des 9 milliards. Les conséquences humanitaires de notre demande en électricité sont ici frappantes, et le prix du kilowattheure ne semble pas comptabiliser la responsabilité des malheurs de l'extraction et du traitement de l'uranium.

Et ce n'est pas tout¹⁵. Remonter le cours du jus qui nous éclaire et nous réchauffe nous conduit finalement à des considérations géostratégiques troubles et majeures. Très récemment, le Niger a retrouvé une place sur notre carte du monde. Et probablement pas pour les beautés sahéniennes de son fleuve éponyme. Fin octobre 2013, 4 otages français, des employés d'Areva et de Vinci capturés en 2010 à Arlit sur un site réputé hypersecurisé d'Areva, ont été libérés par leurs ravisseurs. Ce dénouement heureux n'aurait

comme monnaie d'échange pour infléchir l'inflexible rapacité de la transnationale ? Pour maximiser les profits, on imagine l'âpreté des tractations qui détermineront le prix de notre facture. L'histoire du pot de terre du désert et du pot de fer blindé à l'uranium appauvri.

Allusion militaire malvenue ? Face aux revendications et rebellions pourtant peu compatibles des islamistes et des Touaregs, la France n'a pas tergiversé. La guerre au Mali passe pour un succès militaire et politique remarquable. Générosité, combat pour les idéaux démocratiques et humanistes ? L'épouvantail salafiste – repoussant et mal fagoté il est vrai – a essentiellement la vocation de réaffirmer, avec une puissance pourtant évanescence, la place de la France et de ses stratèges au cœur d'une région disputée autant que convoitée. Si les richesses de la région sahénienne ne sont pas apparues immédiatement aux yeux du téléspectateur européen, il ne fait aucun doute à l'expertise que cette opération Serval pouvait être fort profitable... Aucun des scénarii proposés par les mouvements armés¹⁶ n'entraîne dans le scénario de leur cible désignée, Areva et les intérêts français. L'instabilité politique du Sahel, peut-être parfois volontairement entretenue¹⁷, amplifiée par la guerre de Lybie, n'était plus souhaitable pour le cours des affaires.

Or, l'actualité des énergies est primordiale dans la redéfinition de l'espace sahéni : re-



négociation du cadre de l'exploitation de l'uranium, adjudications pour l'exploitation des réserves d'hydrocarbures et aquifères de plusieurs bassins sédimentaires transfrontaliers¹⁸, construction d'un gazoduc transsaharien pour acheminer le pétrole nigérian vers la Méditerranée, grands chantiers de voirie¹⁹. Ces milliards d'enjeux cautionneraient bien la dépense martiale de quelques dizaines de millions à des fins sécuritaires. Tout paraît légitime puisque justifié par une pernicieuse et liberticide coopération militaire française et américaine²⁰. Le FMI identifiait, en 2011²¹, la forte dépendance du Niger à l'égard des industries extractives, largement capitalisées par des actionnariats internationaux. Cet État, longtemps oublié, est remonté haut dans les agendas du capitalisme mondial.

Alors bien sûr, cette histoire est partielle : seule une partie de l'uranium utilisé en Belgique serait nigérien. On pourrait enquêter chez d'autres fournisseurs. Mais elle rappelle que notre consommation aseptisée et normalisée d'électricité est le résultat d'une production qui paraît inévitablement sale et déshumanisante. L'uranium a un coût humain que nous ne payons pas ici. Pire. Les sommes qui nous semblent élevées ne rémunèrent que peu les prestations des travailleurs et de la terre qu'exige notre confort. Suez, Electrabel, Synatom et Areva ont des comptes à rendre : la responsabilité de l'État français est directement engagée, et le contrôle public demeure possible. S'il est illusoire qu'il se passe d'électricité au 21^e siècle, le citoyen consommateur européen peut demander des comptes à ces entreprises de droit privé.

Il est évident que cette histoire de voyage électrique s'inspire davantage des Grimm ou

de Perrault que de l'adaptation Disney : si des gentils de l'histoire, souvent indifférents ou peu conscients, bénéficient généralement d'un bain bien chaud, d'autres, plus nombreux, demeurent largement dans le bouillon. Et des vilains, pas toujours différents des premiers gentils, ne sont pas nécessairement cloués au pilori. Mieux que cela, de planteux bénéfiques échoient dans les fouilles profondes de quelques acteurs calculateurs. Bref, la délimitation manichéenne, confortable et rassurante est ici impossible : la responsabilité de l'enjeu est collective, politique et éthique. Ce qui est sûr, c'est que la lumière de nos salons n'est pas toujours fort lumineuse. Le savoir ne diminue pas notre involontaire complicité, mais permet de vivre mieux éclairés.

1. Synatom est une société anonyme belge de droit privé, détenue à 100% par Electrabel, elle-même détenue à 100% par le groupe énergétique GDF-Suez, géant mondial. L'actionnariat de Suez enregistre une participation de 36.7% de l'État français. Synatom gère entièrement l'amont et l'aval de l'approvisionnement de l'uranium utile au producteur Electrabel (provision, recyclage, retraitement des déchets). Malgré une *golden share* qui assure sa représentation au Conseil d'administration de Synatom, l'État belge a donc presque entièrement perdu les leviers de la responsabilité publique de l'approvisionnement en énergie électrique.
2. Areva est une société anonyme qui compte un actionnariat public important : l'État français détient directement 21.68% des actions, et indirectement, via le Commissariat à l'Énergie Atomique, 61.52% de participation supplémentaire.
3. Voir SYNATOM, *Rapport annuel 2011* (URL : www.synatom.be/files/Rapport%20annuel%202011).

- pdf). Voir aussi l'article L'uranium serait-il raciste ?, dans Actualité nucléaire, septembre 2007, pp. 2-4.
4. Voir en ce sens les questions orales posées en 2010 par le sénateur M. Benoit Hellings (références : Annales n°4-108 et n°4-1131, www.senat.be) au ministre de l'Energie, Paul Magnette, ou au ministre de la Coopération et du Développement, Charles Michel, dont le département a su soigner sa présence au Niger.
5. *Ibidem*, p. 6 du rapport et p. 4 de l'article. À travers des filiales de droit nigérien, Areva y extrait le tiers de sa production totale.
6. L'uranium brut n'est pas suffisamment riche pour être fissile. Après son extraction, le minerai est soumis à un processus industriel d'enrichissement. Au terme d'opérations mécaniques et chimiques, l'uranium est concentré dans une pâte ou une poudre, le *yellow cake*.
7. *Areva et le Niger : un partenariat durable* (URL : www.areva.com/FR/activites-592/un-partenariat-durable-avec-le-niger.html dernière consultation le 7/11/2013).
8. À Arlit, des écoles ou des hôpitaux semblent fonctionner. Seul bénéfice modeste et nuancé pour les populations locales implantées en raison de l'activité de la COGEMA, devenue Areva en 2001. Cette humble réalité, fort rentable en termes d'image, est d'ailleurs largement mise en évidence par la communication du groupe.
9. L'ONG Sherpa vient de se retirer des négociations avec Areva. La reconnaissance et le dédommagement des maladies professionnelles par le groupe feraient défaut, comme la promesse de décontamination de certains sites. Cette affaire révèle la difficulté qu'a Areva à négocier avec des interlocuteurs locaux dans un contexte de refus du néocolonialisme par la société civile. Site de Sherpa : www.asso-sherpa.org
10. La société civile nigérienne affiche ses griefs : voir les positions d'Afriques en lutte (URL : www.afriquesenlutte.org/afrique-de-l-ouest/niger/article/negotiation-entre-niger-et-areva) ou de Tamoudre (URL : www.tamoudre.org/developpement/energies/les-citoyens-blament-les-societes-qui-exploitent-luranium.html). Voir surtout l'ONG nigérienne Aghirin'man, basée à Arlit, la ville artificielle créée pour l'exploitation des gisements de Somaïr et de Cominak (URL : <http://aghirinman.blogspot.be>).
11. Voir les expertises des ingénieurs en physique nucléaire de la CRIIRAD, qui travaillent notamment avec Greenpeace ou sur la base des relevés de l'IRSN : <http://www.criirad.org>
12. Information relayée par plusieurs sources dont Enviro2B : www.enviro2b.com/2013/10/23/uranium-areva-menace-fermer-somair-au-niger/
13. *Réponse d'Areva après la manifestation au Niger*, sur *Le Monde.fr*, le 14/10/2013 (URL : www.lemonde.fr/afrique/article/2013/10/14/reponse-d-areva-apres-la-manifestation-au-niger_3494993_3212.html)
14. PNUD, *Rapport sur le développement humain*, 2013.
15. BOZONNET (CH.), *Le Niger, un État-clé dans la crise au Sahel*, dans *Le Monde.fr*, le 15/02/2013 (URL : www.lemonde.fr/international/article/2013/02/15/le-niger-un-etat-cle-dans-la-crise-au-sahel_1833439_3210.html)
16. Groupes aux intérêts, revendications et statuts différents : MNLA, Mujao, Aqmi, Ansar Dine, MNJ. Certains recourent à des méthodes de type terroriste.
17. Deux coups d'État récents ont été perpétrés en République du Niger, exposée depuis des décennies à des guerres larvées. Le président précédent, l'autoritaire M. Tandja, avait expulsé un haut cadre d'Areva qui aurait entretenu des contacts avec la rébellion touarègue armée du MNJ. Il était alors déjà question, sous ce régime, de rééquilibrer la valorisation des matières premières. Ce président fut, en 2010, évincé par l'armée nationale qui a ensuite remis le pouvoir aux civils à l'issue d'élections jugées transparentes. Elles ont placé à la présidence M. Mahamadou Issoufou, un opposant historique empreint de velléités démocratiques. Celui-ci à son tour négocie avec Areva et d'autres sociétés ce fameux rééquilibrage afin que le Niger bénéficie désormais d'une meilleure part des bénéfices de l'uranium. Le contexte est donc tendu.
18. Modeste producteur de pétrole depuis 2011, le Niger a été courtisé par les plus grandes firmes pétrolières mondiales. C'est la chinoise CNPC qui a remporté le marché important du bloc d'Agadem.
19. La route Tahoua-Arlit, surnommée la route de l'uranium, sera construite par les Chinois.
20. Dans le cadre de la *Pan-Sahel initiative*, signée en 2002 avec l'administration américaine engagée dans sa douteuse guerre contre le terrorisme.
21. Niger, Rapport FMI 2011 (URL : www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2011/cr11357.pdf)

Dossier réalisé par Marie Versele, secteur Communication

Le genre, une identité trouble

À quoi tient notre genre ? La question n'est pas simple. Il existe des femmes aux cheveux courts, qui ne portent pas de jupe, détestent le rose ou n'aiment pas le shopping. Il existe des hommes aux cheveux longs, aux traits fins, qui n'aiment pas le foot ou sortir entre amis. À côté de notre sexe biologique, il y a notre sexe identitaire. Comment conjuguer les deux lorsque l'adéquation est difficile ?

La notion de « genre » est apparue suite aux nombreuses études féministes luttant contre les stéréotypes de genre (la femme est assignée à la maternité et au ménage, tandis que les hommes gagnent de l'argent et assument les responsabilités). Même si le combat féministe permettait de défendre l'amélioration des conditions de vie des femmes, il a fallu attendre l'émergence des *gender studies* pour démontrer que « ces rôles sexuels » étaient historiquement et socialement construits et contraignants.

En 1928, l'anthropologue Margaret Mead distinguera dans son ouvrage *Mœurs et sexualité en Océanie*, la notion de sexe et de genre en déclarant que le genre n'est ni naturel ni immuable. En 1949, dans *Le deuxième Sexe*, Simone de Beauvoir détaillera les notions de sexe biologique inné et de sexe social acquis. Mais c'est véritablement en 1972, que la sociologue britannique Ann Oakley, s'inspirant de Robert Stoller, proposera le terme de *gender* pour différen-

cier ce qui relève du biologique (le sexe) de ce qui relève d'une construction variable et évolutive (le genre).

Le sexe biologique

Le sexe est un attribut naturel et biologique que possèdent les hommes et les femmes (suivant les chromosomes XX ou XY). Ce sexe naturel implique des différences physiologiques. Le genre, quant à lui, n'a rien de naturel, il est une construction sociale et culturelle qui établit, pour chaque sexe, les rôles et comportements considérés comme appropriés socialement.

Dès l'enfance, nous intériorisons consciemment ou inconsciemment les rôles qui nous sont attribués en fonction de notre sexe. Les relations de genre reposent, dès lors, sur des relations sociales hiérarchisées, qui varient d'un endroit à l'autre et avec le temps.

Le genre identitaire

L'identité de genre est cette conviction intime d'un être humain d'appartenir à tel ou tel

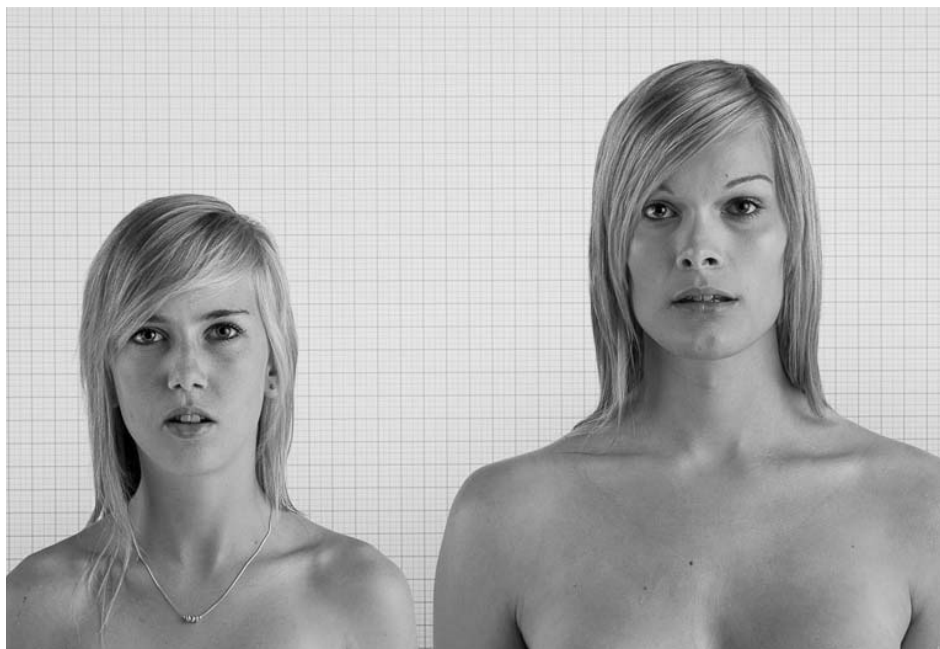
genre, tel ou tel sexe. Selon les personnes, cette identité peut être simple : je suis un « homme » ou je suis une « femme ». Pour d'autres, cette identité est bien plus complexe à définir.

Ainsi, certaines personnes se sentiront « homme et femme », d'autres « ni l'un ni l'autre », ou encore « beaucoup de l'un moins de l'autre »... Pour certains, cette conviction est vécue comme une évidence depuis leur jeune enfance, pour d'autres, cette identité de genre mettra du temps à se manifester.

Quand la génétique s'en mêle

Par ailleurs, la notion de sexe biologique ne correspond pas toujours à la notion de sexe chromosomique. Dans la majorité des cas, le sexe biologique est défini par la présence de chromosomes XX (fille) ou XY (garçon), mais on sait, depuis les années 2000, qu'il existe exceptionnellement des femmes XY et des garçons XX. On parle alors de phénomènes d'hermaphrodisme ou d'ambiguïté sexuelle.

Il est important de ne pas



confondre l'hermaphrodisme vrai (personne présentant simultanément du tissu testiculaire et ovarien), avec l'androgynie (dont l'apparence seulement prête à confusion, mais dont les caractères sexuels sont exprimés normalement), ni avec le (ou la) transsexuel(le) qui entame un passage d'un sexe à l'autre.

De fait, l'hermaphrodisme désigne un phénomène biologique rare dans lequel l'individu est morphologiquement homme et femme. Le syndrome de Morris, ou Syndrome d'Insensibilité aux Androgènes Complet, ou parfois appelé syndrome de pseudo-hermaphrodisme masculin, est une sorte d'hermaphrodisme. À travers ce syndrome de Morris, on retrouve une anomalie génétique rare du chromosome X (une naissance mâle sur cinquante à cent mille). Cette anomalie du chromosome X inactive les récepteurs aux hormones androgènes (la testostérone par exemple). Un fœtus XX présentant cette mutation se développera « normalement », en fille (le deuxième chromosome X rattrapant les dégâts du premier). Par contre, lorsque le fœtus est XY (garçon), les problèmes se posent : après avoir détruit ce qui aurait dû devenir un système reproducteur féminin, il ne parvient pas à développer un système reproducteur masculin, étant donné que la testostérone y est inhibée. Par défaut, le fœtus reprendra un développement féminin. Cependant, les gonades resteront plus ou moins indifférenciées (testicules internes). Les possibilités de développer un utérus seront alors nulles. L'individu aura une apparence féminine, mais sera stérile

(ni ovaires ni utérus), et peut, en fonction des cas, avoir un vagin peu développé. Avec cette anomalie génétique, son porteur ne pourra pas se développer biologiquement en tant que femme, mais il ne pourra pas non plus se développer en tant que mâle. Il reste alors un homme génétiquement, tout en étant constitué de pur œstrogène, et donc en ayant un physique typiquement féminin. Une femme XY en somme, sans utérus et avec des testicules internes inactifs.

Pour les personnes présentant cette anomalie génétique, il devient difficile de se définir quand on a une apparence sexuée (homme ou femme), alors que notre code génétique nous démontre que nous appartenons à l'autre sexe. L'option largement choisie est d'opter pour un sexe plutôt qu'un autre. Physiquement, l'illusion est parfaite (les attributs de genre sont présents). Psychologiquement, cela peut représenter une étape identitaire délicate.

Vers une transformation ?

Le caractère inné ou acquis de l'identité de genre n'est pas une évidence. Dans la majorité des cas, l'identité de genre d'une personne est en conformité avec le sexe indiqué par ses organes génitaux, internes et externes. Selon les chiffres officiels, on estime que dans 1 cas sur 2500¹, l'identité de genre d'une personne et son sexe biologique sont en opposition radicale, poussant alors les personnes concernées à envisager une opération de réattribution de sexe. Sur le terrain, les chiffres explosent : en prenant en considération les personnes non prises

“ Nous vivons dans une société sexuée, sexiste et cissexiste, dans laquelle notre langage permet difficilement de fournir les outils et les mots nécessaires à envisager un autre genre, un transgenre. ”

L'androgynie

Une personne androgyne est une personne qui estime ne pas trouver sa place dans le schéma binaire homme-femme de nos sociétés. Il se construit un genre à part entière, un entre-deux, où il ne sera ni catalogué homme, ni catalogué femme. On assiste alors à la construction d'un troisième sexe, indéfinissable.

L'androgynie ne doit pas être confondue avec des tendances homosexuelles et transidentitaires. De fait, l'androgynie ne comporte aucun des critères liés à l'homosexualité ni à la transidentité. Il s'agit, avant

tout, d'hommes ou de femmes qui s'épanouissent dans un style brisant les tabous des genres vestimentaires hommes/femmes socialement imposés et/ou qui ont une image (psychologique) d'eux-mêmes qui mélange le masculin et le féminin. Cependant, l'androgynie peut entrer, dans un sens large de la personne qui a une identité de genre ou un comportement qui n'entre pas dans ce qui est considéré comme typique pour leur sexe physique, dans la catégorie du transgenre.



en charge et qui ne franchissent pas le cap de l'opération chirurgicale, on estime les transgenres à une personne sur 250. Selon Anne Fausto-Sterling², la proportion de personnes homosexuelles est de 10-15 % de la population, et de personnes intersexuées d'environ 1,7 % de la population.

L'identité de genre ne doit donc pas être confondue avec l'identité de sexe. L'identité de sexe est un ensemble de caractéristiques anatomiques, physiologiques et génétiques qui font dire que telle personne est soit mâle, soit femelle, soit hermaphrodite, soit intersexuée plutôt masculine, soit intersexuée plutôt féminine.

Il est également important de ne pas confondre l'identité de genre d'une personne avec le savant mélange de potentialités dites « féminines » et de potentialités dites « masculines » que l'on trouve chez chaque être humain. De fait, ce mélange est totalement indépendant de l'identité de genre de la personne. Il existe, en effet, des femmes très masculines, qui ne mettront jamais en cause leur identité de femmes, et des hommes avec une très forte dimension féminine et qui se sentent hommes.

Dans nos sociétés binaires, le sexe biologique a une ascendance absolue sur nos comportements. Dans les mentalités occidentales, le sexe biologique détermine d'emblée notre identité de genre et, par conséquent, le genre lui-même : femme-féminité, homme-masculinité. Nos cultures ne définissent que deux sexes-genres sociaux inamovibles et complètement distincts, deux entités exclusives.

Les marges de manœuvre sont maigres. Nous vivons dans une société sexuée, sexiste et cissexiste³, dans laquelle notre langage permet difficilement de fournir les outils et les mots nécessaires à envisager un autre genre, un transgenre.

Dans ce climat, les hors-normes tombent rapidement dans l'imposture, et les transgenres sont perçus par la masse comme des personnes anormales. Le fait de maîtriser son corps, d'être capable de prendre son destin en main, de s'affranchir des normes sociales et des trajectoires de vie stéréotypées est une gageure sociale.

La raison de cette résistance des genres sociaux est simple : les performances de genre, les transgenres, sondent les fondements-mêmes de la masculinité et de la féminité, les réinventent. Cette démarche ébranle profondément nos sociétés binaires, car envisager un autre genre, c'est interroger les bases de notre société et ouvrir le champ des possibles.

1. Estimating the Prevalence of Transsexualism [archive].

2. <http://bms.brown.edu/faculty/f/afs/dimorphic.pdf>

3. Système qui considère les personnes cisgenres (une personne dont le genre et le sexe biologique coïncident) comme supérieures aux personnes trans, ces dernières étant perçues comme anormales.

Les transidentités

Les transgenres ne nous laissent pas souvent de marbre. Certains sont considérés, d'emblée, comme homosexuels, farfelus, excentriques... Certes, les transgenres sont des hommes et des femmes au genre méconnu, qui échappent aux codes sociaux établis et à la binarité homme/femme, mais ce sont, avant tout, des personnes comme les autres.

Quand on pense au genre, on pense homme ou femme. Il n'y a pas de marge de manœuvre. C'est d'ailleurs un attribut qui nous définit dès notre naissance. Pour toute démarche administrative, vous devez trancher : êtes-vous un homme, êtes-vous une femme ? Pourtant, il est possible de se définir en dehors de cette binarité. Le genre n'est pas forcément un choix entre deux propositions : de nombreuses identités coexistent, il suffit de les envisager et de les connaître.

La transidentité, le transsexualisme ou la transexualité sont le fait, chez un individu, d'avoir une identité de genre, ou une identité sexuelle, non conforme à son sexe de naissance, à son sexe biologique. La conviction d'appartenir à l'autre sexe, qu'il y a eu erreur de la nature, devient une évidence. Cette conviction, souvent présente dès l'enfance, est constante et donne lieu, à l'âge adulte, à des manifestations telles que le travestissement, d'abord privé puis public, et, parfois, à des demandes de traitements hormonaux et chirurgicaux qui permettent de rectifier l'apparence corporelle.

Toute une histoire

Contrairement à ce que beaucoup pensent, le transsexualisme n'est pas un phénomène nouveau. Ainsi, des identités sexuelles intermédiaires sont apparues dans de nombreuses cultures depuis la nuit des temps. On connaît les Mahus à Hawaï, les Faikakekines aux îles Tonga, les New Half au Japon, les Hijras en Inde, les Acaults au Myanmar, les Femminielli en Italie...

Certaines sociétés ont donc intégré un troisième sexe au sein de leur collectivité, permettant ainsi d'inclure socialement les homosexuels, les transsexuels, les transgenres, les intersexués, les androgynes... Selon les groupes, la position sociale de ces genres est très variable : certaines sociétés y verront des demi-dieux, d'autres une caste à éviter, mais toutes les reconnaîtront comme groupe à part entière.

Un héritage médical

Les définitions de la transsexualité n'ont cessé d'évoluer au cours du 20^e siècle.

Il faudra attendre 1990 pour que l'homosexualité soit retirée de la liste des maladies mentales

de la classification internationale des maladies publiée par l'Organisation mondiale de la santé.

La transsexualité mettra plus de temps à se défaire de son étiquette psychiatrique. En effet, jusqu'en 2012, le transsexualisme était répertorié dans le Manuel Statistique et Diagnostique des troubles mentaux. Il est désormais considéré comme *Gender Dysphoria* (trouble de l'identité sexuelle) ou comme déviation et trouble sexuels (Classification Internationale des Maladies).

Le thème « transgenre » est apparu dès les années 1960 dans la littérature en tant qu'illustration de la construction du genre. La première transformation de femme à homme eut lieu en 1949 avec le britannique Michael Laurence Dillon, le « premier » homme trans qui utilisa de la testostérone et subit une double mastectomie (ablation des seins).

Dans les années 1960, le scientifique Harry Benjamin fut un des premiers à reconsidérer la transidentité de manière progressiste et positive. En effet, alors que l'opinion dominante prônait une adaptation de l'es-



prit au corps, lui s'appuyait sur le point de vue opposé de l'adaptation du corps à l'esprit. Sa vision de la sexualité tolérante et ouverte à la diversité sexuelle et sa volonté de reconnaissance médicale et légale des personnes transsexuelles, font de lui un des fondateurs de la transsexualité occidentale. Benjamin considérerait la transsexualité comme un trouble de l'identité sexuelle (« disorder of gender identity »).

Il classa les transsexuels dans une échelle recensant les 6 types majeurs de manifestations de transidentité (échelle non rigide, les individus pouvant passer d'un type de manifestation à un autre)¹ :

1. Les pseudo-travestis (qui ne se travestissent que très sporadiquement) ;
2. Les travestis fétichistes (travestissement par pulsion fétichiste) ;
3. Les véritables travestis (personnes qui se travestissent autant que possible et manifestent déjà une légère inclination à la transsexualité) ;
4. Les transsexuels non chirurgicaux (personnes transsexuelles qui ne souhaitent

pas faire appel à la chirurgie et alternent la vie en tant qu'homme et femme) ;

5. Les véritables transsexuels à intensité modérée (avec un sentiment de transsexualité moyennement intense) ;
6. Les véritables transsexuels à haute intensité (avec un sentiment de transsexualité très intense).

La conceptualisation de Robert Stoller (1968) concernant le genre et l'identité de genre fera écho à la théorie de Benjamin. Il parlera de suprématie du « sexe psychologique » (l'identité de genre) sur le corps (le sexe anatomique, biologique).

Aujourd'hui les transsexuels ne sont plus définis comme des hommes ou des femmes possédant en réalité une âme féminine ou masculine, mais bien comme des hommes ou des femmes existant dans un corps de femme ou d'homme.

En regard de cette nouvelle reconnaissance, la vision médicale de la transsexualité a, depuis, été revisitée : on a supprimé le critère sexuel du débat sur la transsexualité (la sexualité des individus transgenres

n'étant pas le fondement de leur démarche).

Les transidentités

Une personne transsexuelle est une personne qui s'estime appartenir à l'autre sexe sur le plan psychique, social et sexuel. Dès lors, les transgenres sont des personnes dont la perception profonde de leur propre genre diffère du sexe qui leur a été attribué à la naissance, et qui expriment leur identité de genre selon divers schémas. Certaines personnes transgenres s'identifient comme complètement hommes ou femmes, d'autres perçoivent leur identité de genre comme s'inscrivant quelque part entre les deux.

Certaines d'entre elles souhaitent apporter des modifications à leur corps par des traitements de réassignation sexuelle, qui peuvent inclure des traitements hormonaux, des opérations de la poitrine ou des opérations de chirurgie génitale. D'autres ne souhaitent suivre qu'une partie des traitements (par exemple, des traitements hormonaux) ou ne souhaitent entreprendre aucun traitement.

Il n'existe actuellement au-

“ La vision médicale de la transsexualité a été revisitée : on a supprimé le critère sexuel du débat sur la transsexualité. ”

cune explication psychologique ou scientifique de la transidentité qui fasse l'unanimité sur le terrain médical.

La question du genre reste donc complexe et multiple. Trans, transsexuel(le), transgenre, travesti(e), cisgenre, cross-dressing, drag king, drag queen, identité de genre, dysphorie de genre, intergenre, intersexe, MtF, FtM, non opéré(e), pré-opéré(e), post-opéré(e)... il existe une multitude de manifestations de la transidentité qui entraînent une pléthore d'expressions et de termes pour décrire le phénomène².

En regard de son caractère multiple, il serait vain de lister les diverses manifestations de la transidentité. Cependant, les termes « travesti », « transgendériste » et « transsexuel » restent des constantes. Il est possible, en étant grossier, de classer les grandes tendances du genre :

- le genre binaire : je suis un homme ou je suis une femme ;
- le genre non binaire : le transgenre, comme s'il y avait eu une erreur de sexe à la naissance, je nuis née femme mais je me sens homme ;
- le genre fluide : le transgendériste, ni homme, ni femme, les deux à la fois ;
- le genre neutre : ambiguïté sexuelle portant sur les chromosomes.

Transgenre et transgendériste

Le transgenre, ou transsexuel, va modifier son corps afin de coller au plus près à son identité de genre par le biais d'opérations chirurgicales ou la prise médicamenteuse (hormones...).

Le transgendériste rencontrera également cette non adéquation de genre sexué, mais ne désirera pas choisir de sexe ou encore modifier radicalement son corps, se mouler dans le code des genres. Chez le transgendériste, les identités de genre (féminine et masculine) sont toutes deux présentes avec la même intensité. Il ne se sentira ni homme, ni femme. Il souhaitera plutôt faire reconnaître son genre alors même qu'il n'en a pas (et ne veut surtout pas en avoir de défini).

Il existe donc une pléthore de possibilités dans le domaine de l'identité sexuelle et

sexuée. Dans son ouvrage *L'Observatoire des Transidentités*, Karine Espineira explique : « Si le référent est le binarisme homme-femme, il est débordé par des identités trans, elles-mêmes plurielles. Les autodénominations transgenres, transsexes/transsexuelles (regroupées sous le terme parapluie de transidentité) sont aussi débordées par des identités dites 'autres' ou 'alternatives'. »

Sexualité

De nombreux préjugés planent autour des transsexuels. Ainsi, selon la pensée dominante, les transsexuels seraient des homosexuel(le)s qui refuseraient leur orientation sexuelle. De fait, le terme transsexualité est trop souvent associé à un certain type de sexualité. Ce préjugé, encore assez courant, est lié à une erreur dans la distinction entre genre et sexe. Une femme transsexuelle se situe en femme et a besoin d'entrer en relation en tant que femme, de pouvoir s'investir affectivement en tant que femme et de pouvoir vivre une relation sexuelle en tant que femme (quelle que soit son orientation sexuelle d'ailleurs). Étant intimement une femme, cet homme transformé en femme ne vit pas de relations homosexuelles, mais bien hétérosexuelles car il est une femme. Il en va de même pour un homme transsexuel. Les deux conditions sont donc bien distinctes.

Fondamentalement, la transsexualité n'a pas un lien direct avec la sexualité, mais plutôt avec le conflit entre le sexe biologique et le sexe de genre. La transidentité n'a, en effet, aucune incidence sur les goûts ou opinions d'un être humain. et toutes les sexualités sont représentées dans le groupe social des transsexuels.

L'identité de genre ne doit donc pas être confondue avec l'identité de sexe, qui est un ensemble de caractéristiques anatomiques, physiologiques et génétiques.

1. Benjamin, Harry (1966). *The transsexual phenomenon*, New York : Julian Press, tableau 2.

2. Le descriptif des diverses manifestations de la transidentité est disponible dans l'étude *Être transgenre en Belgique - Un aperçu de la situation sociale et juridique des personnes transgenres*, p. 31.

Des droits bafoués

La diversité des transidentités restent encore trop souvent reléguées aux rangs de la marginalité ou du spectacle. Pourtant, la transidentité a son histoire, sa culture et sa réalité. Une réalité à part entière encore ignorée du quidam et souvent bafouée par la législation qui rechigne, parfois lentement, parfois violemment, à reconnaître des droits mais surtout une existence légale aux transgenres.

Il est délicat d'appréhender le nombre exact de personnes transgenres qui vivent en Europe. Selon les estimations et le recensement des personnes ayant subi une opération ou un traitement hormonal, on considère qu'il y aurait autour de 30 000 personnes transgenres dans l'Union européenne. Résultat donc parcellaire étant donné qu'il n'englobe pas les transgenres qui ne souhaitent pas de modification corporelle. D'autres études suggèrent qu'il pourrait y avoir jusqu'à 1,5 million de personnes dans l'Union européenne qui ne s'identifient pas totalement au sexe qui leur a été attribué à la naissance.¹

Les transgenres en Belgique

En Belgique, entre 1993 et juin 2013, le Registre national belge a enregistré 676 changements de sexe. Un tiers de ces changements concerneraient des femmes effectuant une transition vers le statut masculin, les deux tiers restants allant dans le sens inverse (hommes devenant femmes). On estime toutefois que les transgenres (travestis, intersexués ou transsexuels) sont, en réalité, 100 à 150 fois plus nombreux en Belgique.² Le nombre de travestis masculins à partir de l'âge de vingt

ans est évalué à 1 à 5 % de la population.³

L'étude de 2007 «Prevalence and demography of transsexualism in Belgium»⁴ nous permet d'examiner la prévalence des transgenres en Belgique. Selon cette étude, les transgenres sont majoritairement des femmes trans (des hommes devenus femmes) et se situeraient principalement en Flandre.

En effet, on compte, en Belgique, 292 femmes trans (hommes devenus femmes) pour 120 hommes trans (femmes devenues hommes). Par ailleurs, les transgenres se trouveraient principalement en Flandre (73%) (ils sont 14% en Wallonie et 13% à Bruxelles).

La perception occidentale de la transsexualité met souvent les individus au ban de la société à divers niveaux. En effet, les personnes transgenres sont quotidiennement confrontées à la discrimination dans divers domaines : l'administration, l'emploi, les soins de santé, l'enseignement, l'image sociale, la parentalité...

Une politique inégale

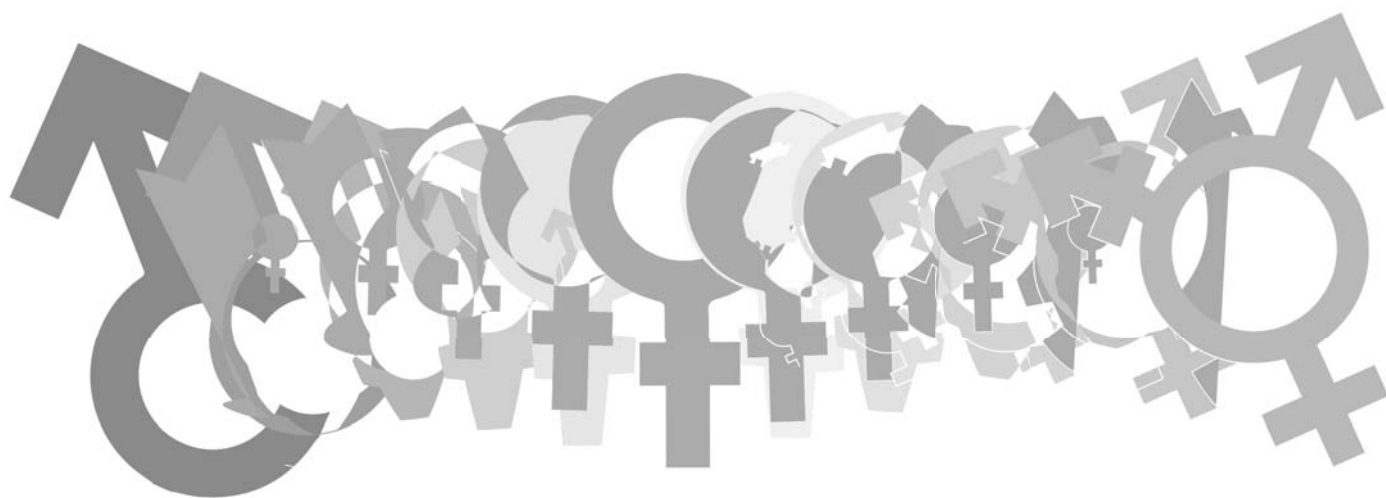
Dans nos cultures où toute démarche administrative implique la définition par le genre, le quotidien des transgenres peut vite

s'apparenter à un parcours du combattant semé d'embûches et de frustrations. La question de la reconnaissance légale du genre devient alors capitale pour faire en sorte que les personnes transgenres puissent jouir complètement de leurs droits, sans discrimination.

De nombreux États exigent des personnes transgenres qu'elles se plient à des procédures médicales douloureuses et dégradantes.

En Belgique, la situation n'est pas très enviable (loi relative à la transsexualité du 10 mai 2007) : toute personne souhaitant modifier son genre (homme ou femme) au Registre National devra remettre, avec sa demande, une déclaration d'un psychiatre et d'un chirurgien. Ces derniers doivent attester que l'individu a suivi tous les traitements hormonaux et subi les opérations chirurgicales possibles pour changer physiquement de sexe, et qu'il est incapable de concevoir des enfants conformément à son sexe d'origine. L'individu souhaitant changer de sexe légalement devra donc subir une stérilisation irréversible.

Ces conditions médicales sont totalement en contradiction avec les droits de l'homme. Le rapport «The State decides



who I am : lack of legal gender recognition for transgender people in Europe»⁵ d'Amnesty International dénonce ainsi : « À travers l'Europe, même quand les lois et les pratiques existent pour autoriser les personnes trans à obtenir des documents qui reflètent leur identité de genre, ces procédures sont inadéquates et violent les droits à la vie privée et familiale, à la reconnaissance face à la loi, aux accès les plus élevés en matière de santé et à être libérée de tout traitement dégradant ou inhumain sans discrimination fondée sur l'identité et l'expression de genre. »⁶

Les personnes transgenres restent donc contraintes de choisir entre certains droits humains fondamentaux au détriment d'autres. En effet, afin d'obtenir un état civil qui leur permette de s'affranchir des démarches administratives quotidiennes, bref d'avoir une existence légale aux yeux de la loi, ils doivent renoncer à leurs droits à la vie privée, dont leurs droits reproductifs.

Ce choix entre existence légale et vie privée est totalement contraire à l'obligation des États de faire en sorte que toutes les personnes jouissent des mêmes droits humains sans discrimination, y compris en ce qui concerne l'identité et l'expression de genre.

Par ailleurs, tous les transgenres ne souhaitent pas modifier radicalement leur corps, mais désirent juste adopter l'apparence du sexe légitime, pour arriver à leur point de confort, c'est-à-dire pour harmoniser leur corps et leur ressenti. Pour ces transgenres, il est strictement impossible de changer de sexe aux yeux de l'état civil, vu que la condition de l'opération chirurgicale visant à modifier leur sexe n'est pas leur souhait et n'est pas remplie. De fait, la loi belge opte d'emblée pour l'identité sexuelle comme critère de modification de statut (la modification de sexe étant la condition imposée) et relègue l'identité de genre au ban du Moniteur. Aucune reconnaissance légale de ces transgenres n'a été envisagée jusque là.

De nombreuses associations en viennent même à se demander à quoi sert la mention « F » ou « M » sur notre état civil ? Qu'apporte-elle de plus à notre identification, à part alimenter une certaine forme de discrimination ? La simple mention au registre national est, en effet, suffisante pour identifier une personne, que ce soit un homme ou une femme n'a, fondamentalement, pas d'importance.

Comme le souligne le rapport « The State decides who I am : lack of legal gender re-

cognition for transgender people in Europe » d'Amnesty International, « les gouvernements doivent autoriser les personnes à faire modifier leur nom et leur sexe, y compris sur les documents officiels remis par l'État, au moyen d'une procédure rapide, accessible et transparente et conformément à la perception de la personne de son identité de genre, tout en veillant à ce que toutes les informations concernant les changements de nom et de sexe restent confidentielles. » Par ailleurs, « les gouvernements doivent abandonner les conditions obligeant les personnes transgenres d'une part à subir un examen psychiatrique et des traitements médicaux tels que des opérations et la stérilisation, et d'autre part à avoir le statut de célibataire avant d'obtenir un changement d'état civil. »

La loi belge devra impérativement respecter le 18^e Principe de Jogjakarta (voir texte « Vers une reconnaissance des droits des personnes LGBT ») : « Nul ne peut être forcé de subir une quelconque forme de traitement, de protocole ou de test médical ou psychologique, ou d'être enfermé dans un établissement médical, en raison de son orientation sexuelle ou de son identité de genre. »⁷

Ce respect des droits fondamentaux devra impérativement s'accompagner d'une

protection juridique, afin de faire face aux discriminations et violence rencontrées par les transgenres dans leur vie privée mais également dans leur vie professionnelle.

Une modification profonde de la loi de 2007 sur les transsexuels s'impose d'urgence et ce, tant pour une reconnaissance légale de l'existence de tous les transgenres, que pour une modification des mentalités afin de lutter contre les discriminations dont ils sont victimes.

Brève éclaircie au tableau : le gouvernement belge a adopté, en janvier 2013, une feuille de route pour lutter contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Mais les propositions en la matière tardent à arriver.

Discrimination à l'emploi

Pour les personnes transgenres, les discriminations liées à l'emploi constituent un réel obstacle. De fait, on observe chez ces personnes un taux de chômage élevé, nettement supérieur à la moyenne européenne, pour un niveau d'études en moyenne plus élevé que celui de la population générale. Au-delà de la recherche d'emploi, les transgenres peuvent subir de nombreuses moqueries, du harcèlement et des stigmatisations sur leur lieu de travail. Il

“ Le gouvernement belge a adopté, en janvier 2013, une feuille de route pour lutter contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Mais les propositions en la matière tardent à arriver. ”

devient alors difficile de conserver des relations harmonieuses avec des collègues peu ouverts et une cohésion de groupe efficace sur leur lieu de travail.

L'étude « Être transgenre en Belgique »⁸ rappelle que « l'identité de genre relève de la vie privée et ne peut être demandée lors d'un entretien de candidature pour un emploi. » Cette discrimination est d'autant plus difficile à surmonter que ces personnes ne bénéficient d'aucun cadre de protection juridique spécifique.

Les soins de santé

En Belgique, peu de médecins sont actifs et familiarisés avec le domaine de la transsexualité. Il existe également peu de Centres de sexologie traitant de la problématique de genre en Belgique.

Autre obstacle rencontré par la communauté transgenre : le prix élevé des soins (consultations, hormones, interventions chirurgicales...) et le manque de précision par rapport au remboursement par les assureurs et l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI). Les coûts engendrés par leur nécessaire transformation peuvent les amener à une grande détresse financière et psychologique.

L'enseignement

Il n'est pas rare qu'un jeune transgenre, encore scolarisé, subisse de nombreuses moqueries de la part de ses camarades et l'incompréhension du corps professoral. Le manque d'information sur les transgenres est criant au sein de le l'enseignement. La conformité de genre (se comporter selon ce qu'on attend normalement des

hommes et des femmes) est omniprésente chez les adolescents et y est exacerbée pour éviter le rejet social. Ces problèmes sont également rencontrés par les jeunes homosexuels au cours de leur parcours scolaire.

Dans ce contexte, les chercheurs préconisent la création d'une école inclusive, à la gestion et au règlement spécifiques, avec une sensibilisation forte des jeunes du même âge, la création d'activités éducatives adaptées, et la formation du personnel de l'école sur le sujet des jeunes transgenres.

La parentalité

De nos jours, l'étude de la question de la parentalité des trans semble rester un tabou. Pourtant, bon nombre d'entre eux ont des enfants (via une relation antérieure avant transformation) ou désirent en avoir (projet de vie légitime). Nous ne disposons pas de réelles analyses quant à l'effet engendré, chez l'enfant, par la transformation d'un parent vers le sexe opposé.

En cas de séparation, le changement de sexe du parent est souvent incriminé et sollicité comme motif de non-garde de l'enfant. On assiste alors parfois à ce qu'on appelle le syndrome d'aliénation parentale où le parent, peu présent, est montré négativement à l'enfant. Un état de fait qui peut mettre les parents transgenres en situation de déchirement face à leurs enfants.

En regard de la loi de 2007 exigeant la stérilisation des transgenres désirant modifier leur sexe, fonder « naturellement » une famille semble compromis. Dès lors, la seule issue possible est le don d'ovocytes ou de

sperme. En Belgique, il est possible de congeler du sperme ou du tissu ovarien avant transformation, afin de pouvoir les réutiliser une fois venue l'envie de fonder une famille.

Au-delà du recours aux dons de sperme ou d'ovocytes, les transgenres peuvent entamer des démarches d'adoption (l'adoption nationale semble réalisable en fonction des critères des centres d'adoption, les adoptions internationales semblent exclues en raison de la sévérité et de la méfiance des autres pays face aux transgenres), ou faire appel à des mères porteuses pour voir se réaliser leur désir d'enfant.

L'ensemble de ces protocoles et stigmatisations entérine nos systèmes sociaux patriarcaux où les individus intersexués n'ont pas droit au chapitre. Les transgenres, qui ne sont pas des malades mentaux, souffrent au quotidien, non seulement du regard que la société porte sur eux (transphobie), ainsi que des législations et démarches psychiatriques de transition complexes, oppressives et discriminantes.

4. « Prevalence and demography of transsexualism in Belgium », De Cuyper, Griet et al. (2007). *European psychiatry: the journal of the Association of European Psychiatrists* 22(3), p. 138.
5. Le rapport est disponible en ligne à l'adresse www.amnesty.org/en/library/info/EUR01/001/2014/en
6. Rapport Amnesty International, *The State decides who I am: lack of legal gender recognition for transgender people in Europe*, www.amnesty.org/fr/library/asset/EUR01/003/2014/fr/a7be757a-c120-44bf-b6a5-42b7ce5e929f/eur010032014fr.html
7. Les principes de Jogjakarta sont disponibles ici : www.yogyakartaprinciples.org/principles_fr.pdf
8. « Être transgenre en Belgique. Un aperçu de la situation sociale et juridique des personnes transgenres » par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.

1. Rapport Amnesty International, *The State decides who I am: lack of legal gender recognition for transgender people in Europe*, www.amnesty.org/fr/library/asset/EUR01/003/2014/fr/a7be757a-c120-44bf-b6a5-42b7ce5e929f/eur010032014fr.html
2. Le Vif l'express, « En 20 ans, 676 personnes ont officiellement changé de sexe en Belgique », 20 novembre 2013.
3. Chiffres issus de l'étude néerlandaise Vennix, *Travestie in Nederland en Vlaanderen*.

Vers une reconnaissance des droits des personnes LGBT

La Déclaration universelle des droits de l'homme a été adoptée en 1948. Aucune mention de l'orientation sexuelle dans ses textes n'y figure. 27 États pénalisent encore les relations homosexuelles, dont sept par la peine de mort (l'Afghanistan, l'Arabie saoudite, l'Iran, la Mauritanie, le Nigeria, le Soudan, la Somalie et le Yemen). L'homosexualité est illégale dans plus de 100 pays dans le monde, et les homosexuels s'y exposent à des procès systématiques.

Dans ce contexte mondial, plusieurs droits fondamentaux, y compris à la vie, sont largement bafoués dans plusieurs pays membres de l'ONU, où l'homosexualité est criminalisée. Il était donc urgent de faire face à ce vide juridique.

La Déclaration de Montréal sur les droits humains des LGBT (Lesbiennes, Gaies, Bisexuelles, Transgenres), les principes de Jogjakarta, la Déclaration relative à l'orientation sexuelle et l'identité de genre des Nations-Unies y répondent en partie.

La Déclaration de Montréal sur les droits des LGBT

La Déclaration de Montréal fut adoptée par les participants à la « Conférence internationale sur les droits humains des LGBT » qui s'est tenue, le 29 juillet 2006, à Montréal, au Québec et au Canada, dans le cadre des premiers Outgames mondiaux. La déclaration sera portée et pu-

blicisée auprès des autorités des Nations-Unies et des gouvernements nationaux afin de mobiliser un appui au respect des droits des LGBT et des intersexués.

Cette Déclaration part du principe dogmatique que le désir homosexuel définit la personne et détermine son patrimoine juridique. Les droits fondamentaux sont donc instrumentalisés pour soutenir toutes ces revendications, en ce sens que la personne ne serait pas libre par rapport à son désir, mais en dépendrait entièrement. Y sont invoqués : le droit à la vie pour réclamer la dépénalisation de l'homosexualité, le droit au mariage pour tous, la protection des personnes intersexuées (lutte contre les mutilations génitales), ainsi que les droits des transgenres. La Déclaration revendique ainsi que « *les gouvernements permettent la pratique de tous les traitements nécessaires aux changements de sexes,*

qu'ils financent ceux-ci dans la même mesure qu'ils le font pour d'autres traitements médicaux, et qu'ils amendent leurs lois afin de permettre aux transgenres les changements administratifs afin de correspondre à leur identité de genre. »¹

Les principes de Jogjakarta

Les principes de Jogjakarta² sont de grands principes juridiques internationaux concernant l'application du droit international, mis sur pied en 2006 et adopté le 26 mars 2007 par la Commission Internationale des Juristes et le Service International des Droits de l'Homme. Certains de ces principes traitent de la discrimination subie par les transsexuels à travers le monde. On y retrouve quelques garde-fous sur les violations des droits fondamentaux liés à la nature sexuelle et à l'identité de genre ; ceci afin de rendre plus claires et plus cohé-



rentes les obligations des États en matière de droits de l'Homme.

La Déclaration relative à l'orientation sexuelle et l'identité de genre des Nations-Unies

En regard des principes de Jogjakarta et de la pétition internationale de 2006 «Pour une dépénalisation universelle de l'homosexualité» lancée par le comité IDAHO³, l'assemblée des Nations-Unies a énoncé en 2008, la Déclaration relative à l'orientation sexuelle et l'identité de genre.

Cette déclaration affirme «le principe de non-discrimination qui exige que les droits de l'homme s'appliquent de la même manière à chaque être humain, indépendamment de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre» et «condamne les violations des droits de l'homme fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, où qu'elles soient commises». Malheureusement, cette déclaration est sans valeur contraignante pour les pays signataires. Elle reste cependant le premier texte concernant les droits des personnes LGBT à être abordé aux Nations-Unies.

Dans la Constitution belge

La Constitution belge «assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion», et le préambule de la Constitution de 1946 interdit les discriminations dans le travail, mais seulement en raison des origines, des opinions ou des croyances.

Trois lois belges condamnent explicitement les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle :

1. La loi du 16 novembre 2001 relative à la lutte contre les discriminations, qui modifie les articles 225-1 et 225-2 du code pénal sur les discriminations punissables, ainsi que l'article L. 122-45 du code du travail, lequel définit les discriminations interdites dans le cadre professionnel et permet à notre pays de satisfaire aux exigences de la directive 2000/78 portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail ;
2. La loi du 17 janvier 2002 de modernisation sociale, dont l'article 158 combat les discriminations pratiquées par les bailleurs de logements ;
3. La loi du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure, qui modifie plusieurs articles du code pénal et fait des discriminations fondées sur l'orientation sexuelle une circonstance aggravante.

Par ailleurs, la loi érige en infraction pénale certains comportements, tels que l'incitation à la haine, à la discrimination, à la violence envers un groupe ou une personne en raison de son orientation sexuelle réelle ou supposée ou de son identité de genre.

Enfin, des circonstances aggravantes sont prévues par la loi afin de condamner plus sévèrement les auteurs de certains crimes ou délits (meurtre, viol, harcèlement...) lorsqu'un des mobiles du délit est la haine,

le mépris ou l'hostilité à l'égard d'une personne en raison de son orientation sexuelle ou de son identité de genre. On parle, dans ces cas, de crimes de haine (actes criminels commis en raison d'une motivation discriminatoire) ou de mobiles abjects.

Au niveau européen

Depuis 1997, la Communauté européenne a le pouvoir de lutter contre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle, de par l'article 13 du traité d'Amsterdam. C'est en 2000 que l'interdiction de la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle sera incluse dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Depuis 2000, l'interdiction de la discrimination est active sur l'emploi et la formation, l'égalité de traitement étant un droit fondamental de l'UE. Une directive du Conseil de 2008 vise à mettre en œuvre une égalité de traitement entre personnes, au-delà du domaine de l'emploi.

Le 4 février dernier, le Parlement européen a rédigé une résolution sur la feuille de route de l'UE contre l'homophobie et les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, ceci afin de protéger les droits fondamentaux des personnes lesbiennes, gays, bissexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI). Le Parlement y énonce les différents thèmes et objectifs qui devraient être abordés dans des domaines tels que l'emploi, l'éducation, la santé, les biens et services, les familles, la liberté de circulation, la liberté d'expression, les crimes inspirés par la haine, l'asile ou encore les affaires étrangères. Cependant, cette stratégie globale doit également respecter les compétences des États membres⁴.

1. « Déclaration de Montréal sur les droits humains des LGBT », paragraphe 4 « La participation dans la société », « a » en général.

2. Les principes de Jogjakarta sont consultables en ligne à l'adresse : www.yogyakartaprinciples.org

3. Le comité IDAHO, de l'anglais *International Day Against Homophobia*, est une organisation non-gouvernementale qui organise des actions contre l'homophobie à travers, notamment, l'instauration d'une journée internationale annuelle de lutte contre l'homophobie, le 17 mai.

4. www.europarl.europa.eu/news/fr/news-room/content/20140203IPR34507/html/Une-feuille-de-route-pour-prot%C3%A9ger-les-droits-fondamentaux-des-personnes-LGBTI.

Conjuguer la question du genre avec le quotidien

Les inégalités entre hommes et femmes sont intrinsèquement liées aux stéréotypes et préjugés qui prévalent dans nos sociétés. Ces stéréotypes, bien ancrés entre les hommes et les femmes, deviennent rapidement agressifs lorsque les individus ne répondent plus aux normes de genre. Ces personnes sont rapidement marginalisées et font l'objet de nombreuses discriminations.

La non-binarité n'est pas toujours évidente à expliquer et à faire accepter à son entourage, surtout si ce dernier n'est pas sensibilisé à la question du genre. De fait, on attend d'une femme une façon d'interagir différente de celle d'un homme, avec diverses façons d'utiliser le langage non-verbal, différents référentiels de ce qui se fait ou ne se fait pas. Chaque individu est tenu d'intégrer tous les stéréotypes dominants du genre auquel il est censé appartenir en référence à son sexe biologique. Pourtant, contrairement au sexe biologique génétique, le genre est un construit social : cela implique que des changements peuvent être introduits afin de mettre fin aux inégalités et aux discriminations à l'égard des transgenres.

Qu'est-ce qu'être une femme ? Qu'est-ce qu'être un homme ?

Nous évoluons dans une société ultra normée qui nous impose, dès notre naissance, des codes, des attitudes, des rôles sociaux, et même des choix vestimentaires en fonction de notre sexe. Féminin/masculin, d'emblée, les dés sont jetés de manière durable. Un petit garçon DOIT jouer au foot, adorer Spiderman et s'habiller en bleu. Une petite fille DOIT, en réponse, jouer à la poupée, idolâtrer des starlettes-pseudo-chanteuses et s'habiller en rose. Dans ce tableau, pas de marge de manœuvre sous peine d'être

catalogué de marginal. Ces tendances s'accroissent inexorablement, les stéréotypes de genre demeurent inébranlables.

Porter des talons aiguilles, une mini-jupe et un air désespéré font-ils qu'une femme est plus une femme qu'une autre ? Arborer une montagne de muscles, une attitude franche et un regard assuré font-ils qu'un homme est plus un homme qu'un autre ?

Il est temps que nos codes de pensées sexués évoluent en regard de la modification profonde des genres que nous connaissons depuis des années, et qui évolue à travers les transgenres.

L'évidence est là, l'entre-deux, le troisième sexe existe et ce, depuis des décennies. À force de l'ignorer, nous vivons dans l'aveuglement. Malheureusement, ce qui est hors-norme effraie. Autant s'accommoder de cet uniforme social qu'on nous impose, plutôt que de passer pour un original, un monstre de foire.

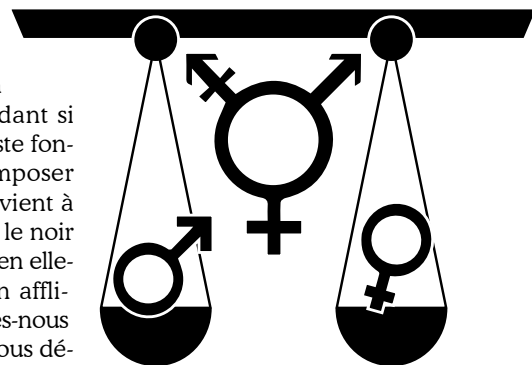
Une nécessité ?

Poussons la réflexion plus loin en se demandant si la question du genre reste fondamentale ? Poser et imposer la question du genre revient à faire la distinction entre le noir ou le blanc et constitue, en elle-même, une ségrégation affligeante. Pourquoi sommes-nous toujours contraints de nous définir par notre genre, par notre

sexualité ? Une personne transgenre ou androgyne garde une apparence singulière qui ne cadre pas avec les prescrits sociaux en vigueur, mais reste, avant tout, un humain.

La diversité reste une richesse humaine incontestable. Les artistes et les penseurs n'ont-ils pas toujours été dans une démarche d'émancipation, de transgression de ces normes qui nous imposent un code de conduite social ? Cette diversité est loin d'être une altérité, un handicap. Cette diversité n'est pas anormale, elle est, au contraire une preuve d'ouverture et de réflexion sur le monde. Cette diversité n'est pas une coquetterie, c'est un état qui s'impose, elle est spontanée et naturelle.

Cette diversité est un joyau dont nous devons prendre soin, elle nous permettra d'évoluer, de grandir... enfin.

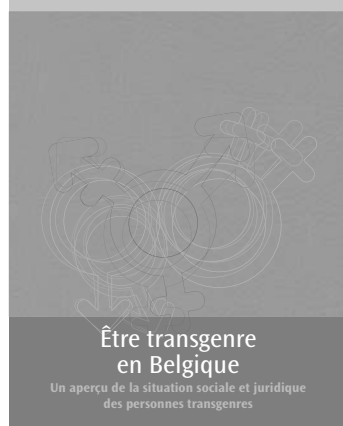


Pour en savoir plus...

Quelques outils

Études :

Être transgenre en Belgique.
Un aperçu de la situation sociale et juridique des personnes transgenres par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.



INSTITUT
POUR L'ÉGALITÉ
DES FEMMES
ET DES HOMMES

.be

L'inégalité de traitement et la discrimination des personnes travesties, transgenres et transsexuelles sont choses courantes en Belgique. La politique actuelle et la législation existante n'offrent qu'une garantie relative

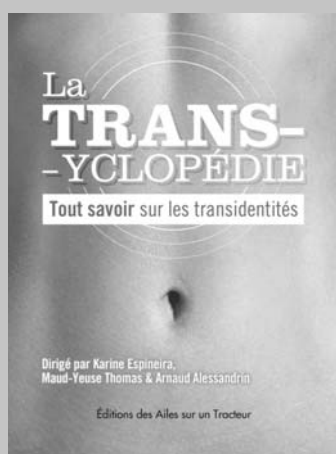
en ce qui concerne la protection des droits de ce groupe très diversifié. C'est pour cette raison que l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes a fait réaliser cette étude sur la situation sociale et juridique des personnes transgenres en Belgique.

Vous pouvez consulter l'étude à l'adresse suivante : http://igvm-iefh.belgium.be/fr/publications/leven_als_transgender_in_belgi_.jsp

La Transyclopédie : tout savoir sur les transidentités
par Maud-Yeuse Thomas, Karine Espinera et Arnaud Alessandrin

Dirigée par trois chercheurs engagés dans la clarification des concepts qui entourent les trans, cette étude parle de l'histoire des associations, à l'évolution du droit, en passant par la culture et la santé, les médias, la sexualité (pornographie, prostitution...), les religions ou encore la transphobie. Ces chercheurs apportent leur éclairage, grâce à de nom-

breux contributeurs - sociologues, anthropologues, associations, artistes - sur les concepts de genre, de queer et d'intersex¹, reviennent sur les hommes encoints, ou la notion de cyborg et de cisgenre, et sur des combats comme la dépsychiatriation. Enfin, grâce au tour du monde des transidentités, par l'ethnologie et le droit comparé, cette première encyclopédie permet de comprendre les différences de perception des transidentités, du genre et du sexe.



Revue :

Miroir/Miroirs

La revue Miroir/Miroirs est une nouvelle publication semestrielle d'analyse et de réflexion autour du genre, des sexualités, des familles, des sociétés...

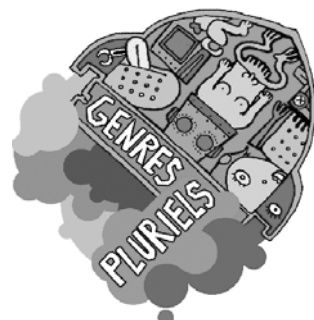


Site :

www.genrespluriels.be

Genres Pluriels, ou en abrégé « GPs », est une association sans but lucratif belge promouvant la visibilité des personnes aux genres fluides, transgenres et intersexes.

En vue de sensibiliser à la non discrimination des personnes aux genres fluides (transgenres) et intersexes, les membres de Genres Pluriels n'ont cessé d'alimenter le site web de l'association avec des articles donnant une analyse critique des discours et pratiques médico-psycho-sociales. Le site permet de publier des actualités, des recherches théoriques, cliniques et/ou de terrain concernant les personnes aux genres fluides, transgenres et intersexes. Le site web de l'association référence également une bibliothèque avec des auteur-e-s, des écrivain-e-s, des films...



Roman jeunesse :

La face cachée de Luna de Julie Anne Peters



Liam est un adolescent qui ne supporte pas qui il est. Si son corps est bien celui d'un gar-

çon, il est une fille dans sa tête. La nuit, dans la pénombre de sa chambre, il emprunte le prénom de Luna pour explorer sa vraie nature et, comme la lune, doit disparaître avant de se retrouver dans toute sa rondeur. Seule sa sœur, Regan, est au courant de l'existence de Luna et lui prête ses habits féminins et son maquillage pour mener à bien son projet. Ce secret invouable va devenir de plus en plus lourd. Luna décide alors de se montrer en plein jour sous sa forme féminine. C'est le choc pour la famille, le rejet total de cette nouvelle arrivée. Pourtant sa décision est prise : il sera une fille.

Les romans pour ados qui traitent de la question de la transsexualité sont encore trop rares. Cette histoire racontée avec beaucoup de sensibilité et

de finesse ne trahit pas le parcours difficile des jeunes trans. À découvrir en classe.

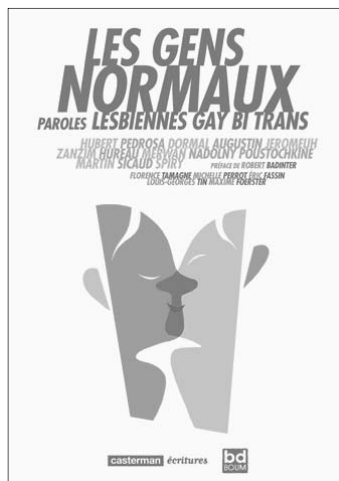
Les gens normaux : paroles lesbiennes, gay, bi, trans de Hubert, dessins de Cyril Pedrosa, Audrey Spiry, Alexi Dormal, Jeromeuh...

Qu'est-ce que la normalité ? Existe-t-elle vraiment ? La société n'est pas normale, mais normée : elle classe, met des étiquettes, range dans des boîtes. Et ceux qui n'entrent pas dans les bonnes boîtes en font les frais. *Les gens normaux* aborde la question du genre, de l'homosexualité et de la transidentité à travers des témoignages.

Ouvrage assez complet qui parle du Sida, de l'homoparentalité, de la transidentité, des opinions politiques et reli-

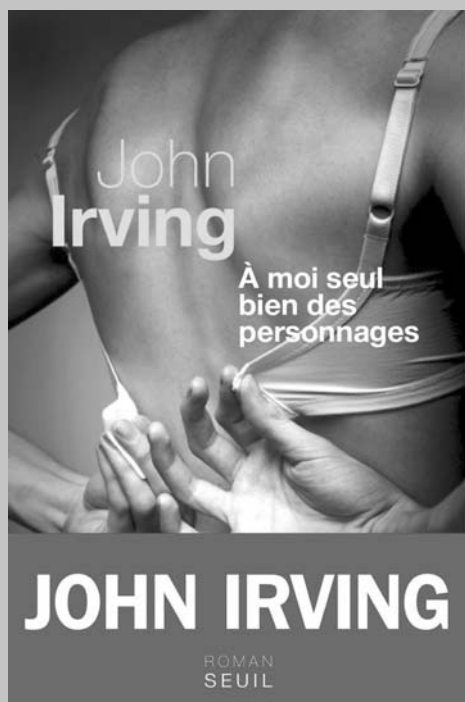
gieuses, des relations avec les parents, de l'homophobie...

Les gens normaux est une BD riche et documentée, qui apporte plusieurs éclairages sur la question du genre.



Littérature :

À moi seul bien des personnages de John Irving



À moi seul bien des personnages est l'histoire d'un amour inassouvi. Drôle et touchant, Irving nous offre une approche passionnée et passionnante des sexualités différentes dans les années 1950.

Bill est un adolescent qui s'interroge. Comme beaucoup d'autres adolescents de son âge, il cherche sa voie mais surtout son identité sexuelle. Au fil des pages, on découvre les aventures burlesques et déchirantes de ce narrateur bisexuel, de ce «suspect sexuel» qui

s'efforcera, toute sa vie, de devenir «quelqu'un de bien». Tout en gardant cet humour teinté de mélancolie, propre à son style littéraire, Irving trace une formidable chronique de la libération sexuelle de la seconde moitié du XX^e siècle, évoque les ravages du Sida, tout en faisant écho à la guerre du Vietnam.

Le matin des magiciennes de Robert Tessier

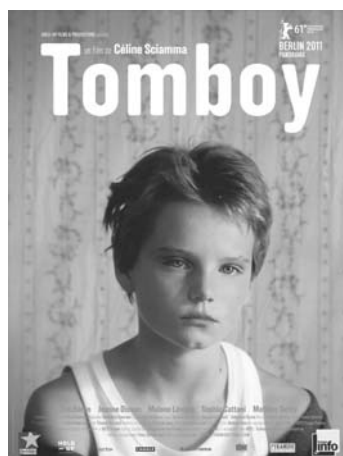
Le matin des magiciennes est un roman qui fait découvrir l'ampleur du phénomène du travestisme et de la transsexualité à notre époque et à travers le monde. Son héroïne, June, jeune doctoresse idéaliste et féministe, découvre avec étonnement, en œuvrant auprès des prostituées de Montréal, que la moitié d'entre elles ne sont pas des femmes, puis que dans la population en général, un nombre croissant d'hommes aiment se faire femmes. Elle effectue une véritable plongée dans l'univers underground des travestis et des transsexuelles pour tenter de comprendre ce phénomène qui, compte tenu de la relation qu'elle développera avec la belle transgenre Annick, la rejoindra dans sa vie avec son ex-mari, leurs deux enfants et sa meilleure amie Marie.

Le matin des magiciennes est disponible en version imprimée et peut aussi être téléchargé à l'adresse www.lulu.com/content/7565490



Films :

Tomboy de Céline Sciamma



Laure a 10 ans. Laure est un garçon manqué. Arrivée dans un nouveau quartier, elle fait croire à Lisa et sa bande qu'elle est un garçon. Durant les vacances, l'été devient un grand terrain de jeu : Laure est Michael, un garçon comme les autres... Pourtant, la fin de l'été et le retour à l'école sonnent le glas de son troublant secret. *Tomboy* est un film sensible et bouleversant sur la question du genre chez les enfants. À visionner sans complexe avec les plus jeunes.

Laurence Anyways de Xavier Dolan



Xavier Dolan, génie du cinéma, a ses thèmes de prédilection : l'homosexualité et la transidentité. *Laurence Anyways*

est un film complexe et terriblement juste sur le parcours d'un homme qui réfute l'identité genrée qui lui a été attribuée biologiquement pour se réaliser en tant que femme. Film extrêmement touchant, bouleversant de sincérité, questionnant avec beaucoup de délicatesse le rapport aux normes imposées par la société vis-à-vis de la question du genre.

La Piel que habito de Pedro Almodóvar



Le Docteur Robert Ledgard, éminent chirurgien esthétique, est fou de chagrin lorsqu'il perd sa femme, l'amour de sa vie, ainsi que sa fille, qui se défenestre de l'hôpital psychiatrique dans lequel elle était internée, après avoir subi un viol. Perdant la raison, Robert Ledgard décide de venger sa fille de son pseudo violeur en l'enlevant, le séquestrant et, enfin, en le transformant petit-à-petit en femme. Le jeune homme ressemble désormais presque trait pour trait à la défunte femme du Docteur, de laquelle il tombe amoureux. Dans *La Piel que habito*, l'histoire de cet homme emprisonné dans un corps de femme qui n'est pas le sien, Almodóvar éclaire la transsexualité sous un nouveau regard, éveille et aiguise notre pensée sur l'enfermement que subit l'homme qui cache en lui sa véritable identité féminine ou inversement. Almodóvar livre ici

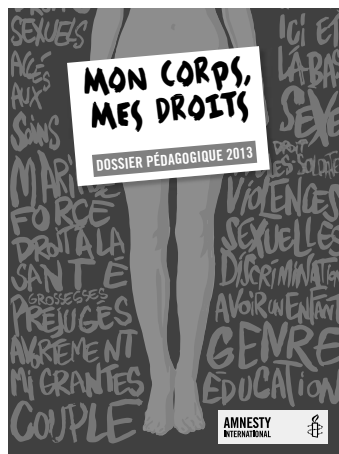
une réflexion intéressante sur l'identité sexuelle par jeux de miroirs inversés. Une façon de faire réfléchir le spectateur à l'envers. Almodóvar s'était déjà appuyé avec brio sur la thématique de la transsexualité dans son film *La mauvaise éducation*.

Campagne :

Campagne écoles : « Mon corps, mes droits »

La reconnaissance des droits sexuels et reproductifs est intimement liée à l'émancipation des femmes dans le monde. C'est la clé de leur autonomie physique, mais aussi sociale, économique et politique. Ce dossier traite globalement du droit des femmes à disposer de leur corps, mais également de la question des préjugés et stéréotypes ancrés sur la question du genre.

Le dossier pédagogique est téléchargeable sur le site : <http://tinyurl.com/q9fpfd5>



Hainaut occidental

Atelier jeunesse « Coup de pouce pour mieux vivre le secondaire inférieur »

Tirer parti de ses difficultés pour rebondir. Pour qui ? étudiants des trois premières années de l'enseignement secondaire. Déroulement ? Entretien préalable organisé avec l'animateur pour définir les besoins en présence de l'adolescent et des parents sur rendez-vous les lundis entre 16h et 18h.

INFOS

Dates : animation individuelle d'une heure maximum les mercredis entre 14h et 17h au 13, rue des Clairisses, Tournai

Prix : 10 € la séance

Rendez-vous et inscription obligatoires

Atelier d'écriture

« L'Écrit-DéCoNotes » est un atelier de création de chansons, issu de l'envie de la chorale « DéCoNotes » d'écrire des chansons, des textes, slams, etc. afin de nourrir leurs répertoires et spectacles. Il n'est pas nécessaire de chanter ou d'aller à la chorale pour participer à cette activité.

INFOS

Dates : 5 et 19 juin 2014, de 13h30 à 15h30 au Séminaire de Choiseul (rue des Sœurs de Charité, Tournai)

Animatrice : Dorothee Fourez, Ecrivains publics

Prix : gratuit

Atelier photographique citoyen : « Les acteurs du quartier Cathédrale »

Vous serez aidés à dépasser le stade de la simple maîtrise technique, qui limite souvent la créativité, et vous pourrez ainsi développer des moyens propres d'exprimer choses et sentiments par la photo, de découvrir les quartiers tournaisiens en allant à la rencontre de leurs habitants. L'objectif sera de réaliser une expo-photos, en janvier 2015.

INFOS

Dates : 28 juin, 13 septembre, 27 septembre, 11 octobre, 25 octobre, 8 novembre, 22 novembre, 29 novembre, 13 décembre 2014 et 10 janvier 2015 dans les locaux de la Maison de la Laïcité de Tournai - 52 h d'animation réparties sur 13 séances.

Prix : 200 € (fournitures comprises et

appareil photo en prêt - possibilités également de travailler avec son ordinateur portable et son appareil reflex numérique)

Renseignements et inscriptions :

LEEP de Tournai

Rue des Clairisses, 13 à 7500 Tournai

Tél. : 069/84.72.03 - leep.tournai@gmail.com

Page Facebook : Laïcité Tournai

Liège

Projet Zeus Xenios 2.0

Cours intensif d'alphabétisation et de français langue étrangère pour primo-arrivants, débouchant sur la création, la production et la représentation d'une pièce de théâtre traitant du thème de la crise (économique, sociale et culturelle).

INFOS

Dates : le projet sera mené, du lundi au vendredi, selon un horaire variable comprenant un minimum de 20 heures/semaine. Les ateliers débiteront la première quinzaine de septembre 2014 pour se clore fin janvier 2015 au 2^e étage de la Maison de la Laïcité de Liège, rue Fabry 19 à 4000 Liège

Renseignements et inscription : par téléphone (au 04/223.20.20) ou par e-mail (pierre.etienne@leep-liege.be)

En partenariat avec la Maison de la Laïcité de Liège et le Festival de Liège. Avec le soutien de la Région Wallonne.

Coaching scolaire

Travaillant avec tout enfant et adolescent âgé de six ans et plus, notre coach t'apprend à mieux gérer ton temps, structurer ta manière d'étudier, traiter de tout sujet avec aisance, accroître ta motivation, prendre confiance en toi et dépasser toute situation d'échec.

INFOS

Dates : du lundi au vendredi, de 17h à 20h, et le samedi, de 10h à 18h au 2^e étage de la Maison de la Laïcité de Liège, rue Fabry 19 à 4000 Liège

Renseignements et rendez-vous : par téléphone (au 0486/57.34.88) ou par e-mail (vincent.thys@leep-liege.be)

Prix : 35€ la séance d'une heure.

Une ristourne de 10€ par séance est accordée aux membres de la Leep

Coaching de vie

Apportez une plus-value certaine

dans les domaines que sont l'organisation de votre temps, la manière dont vous nouez, vivez et alimentez vos contacts interpersonnels, la préparation d'une épreuve (examen, déménagement, séparation...), la gestion et la réalisation de vos projets sur le court, le moyen et le long terme et l'alignement de vos choix de vie sur vos valeurs et vos croyances.

INFOS

Dates : du lundi au vendredi, de 17h à 20h, et le samedi, de 10h à 18h au 2^e étage de la Maison de la Laïcité de Liège, rue Fabry 19 à 4000 Liège

Renseignements et rendez-vous : par téléphone (au 0486/57.34.88) ou par e-mail (vincent.thys@leep-liege.be)

Prix : 45€ la séance d'une heure.

Une ristourne de 10€ par séance est accordée aux membres de la Leep

Coaching sportif

Maximisez votre potentiel physique, perfectionnez votre condition générale et éveillez le sportif qui sommeille en vous. Par le biais de mouvements fonctionnels et d'outils très variés, vous acquérez une plus grande aisance dans la vie quotidienne et un bien-être accru.

INFOS

Dates : du lundi au samedi, de 10h à 20h au 2^e étage de la Maison de la Laïcité de Liège, rue Fabry 19 à 4000 Liège, ou à votre domicile privé, selon votre meilleure convenance.

Renseignements et rendez-vous : par téléphone (au 078/786376) ou par e-mail (marcel.karre@leep-liege.be)

Prix : entretien initial : 50€. Séance pratique de 90 minutes : 70€.

Une ristourne de 10€ par séance est accordée aux membres de la Leep

Thérapie narrative et thérapie brève, orientées solution

Pour retrouver un équilibre de soi, gagner un mieux-être, apaiser les souffrances et les tensions émotionnelles, gérer les conflits intra et extra-psychiques et atteindre ses objectifs.

INFOS

Dates : le jeudi, de 17h à 21h au 2^e étage de la Maison de la Laïcité de Liège, rue Fabry 19 à 4000 Liège

Renseignements et rendez-vous : par téléphone (au 0496/48.87.04) ou par e-mail (anna argento@leep-liege.be).

Prix: 45€ la séance d'une heure. Une ristourne de 10€ par séance est accordée aux membres de la Leep

Renseignements et inscriptions:

LEEP de Liège

Rue Fabry, 19 - 4000 Liège

Tel: 04/223.20.20

Courriel: aurelie.defrere@leep-liege.be

Mons

Exposition « Tous feux, toutes flammes »

23^e édition de l'exposition Artisama, réservée aux artistes amateurs.

INFOS

Dates: du 10 au 20 juin 2014, vernissage le 6 juin à 18h30 à la Maison de la Laïcité de Mons, rue de la Grande Triperie 44 à 7000 Mons

Prix: 5 € par œuvre exposée (maximum de 3 œuvres)

Pour l'obtention du règlement et la fiche d'inscription: 065/31.90.14

Renseignements et inscriptions:

LEEP de Mons-Borinage-Centre

Rue de la Grande Triperie 44 - 7000 Mons

Tél. Fax: 065/31.90.14 - leepmonsbor@yahoo.fr

Appel aux sympathisants

Vous voulez nous aider dans la diffusion de nos programmes, dépliants et affiches sur votre lieu de travail ou de loisirs culturels? N'hésitez pas à contacter le secteur formation.

Nous sommes aussi à la recherche de volontaires occasionnels pour nos permanences d'accueil à la place Rouppe, pendant la semaine.

INFOS

Pour toute information:

➔ contactez-nous au 02/511 25 87 ou par mail à l'adresse formation@ligue-enseignement.be



Les stages résidentiels d'été de la Ligue

La Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente asbl a le plaisir de vous proposer deux périodes de stages résidentiels, l'une début juillet et l'autre fin août, en créativité, développement personnel et management associatif, au Domaine des Masures à Han-sur-Lesse, rue des Chasseurs Ardennais, 40, situé dans l'une des plus belles régions de notre pays.

Ce centre de dépaysement et de plein air vous séduira par son calme et son milieu naturel exceptionnel.

Programme

Du lundi 30 juin au vendredi 04 juillet 2014, vous aurez le choix entre 3 stages:

- Du lien à l'autre au lien à soi: le cercle vertueux
- Carte de vie 1: «à la rencontre de ses racines»
- Chanter pour le plaisir!

Du mercredi 27 au vendredi 29 août 2014, nous vous proposons 4 stages:

- Carte de vie 2: «Pour un nouveau départ»
- Prendre la parole en public
- Mieux connaître, utiliser et préserver sa voix
- Comportements difficiles et résistance dans les animations et les formations - Comment interagir avec le groupe?



Vous trouverez toutes les informations utiles en nous contactant ou en consultant notre site Internet:

LEEP A.S.B.L. - Secteur des formations

Rue de la Fontaine, 2 - 1000 Bruxelles

02/511 25 87 - formation@ligue-enseignement.be - www.ligue-enseignement.be

Les projets transversaux de la commune de Saint-Gilles

La Belgique a connu, lors de ces dernières décennies, des flux migratoires assez importants. Beaucoup de communes bruxelloises accueillent des communautés très diversifiées et la commune de Saint-Gilles, en particulier se distingue par l'hétérogénéité de sa population. Elle compte à elle seule une centaine de nationalités différentes. Ces différents groupes et communautés contribuent, de manière significative, à la vie sociale, économique et culturelle de leur commune.

Faire cohabiter tout ce monde n'est pas toujours chose aisée. La Belgique, par son passé, a connu des échecs avec sa politique d'intégration des années 1970-1980. Certains n'hésitent pas à qualifier cette période de «néocoloniale» et paternaliste, car la société belge avait du mal à tolérer les quelques spécificités culturelles de ses habitants. Dans cette politique, on parlait souvent «d'assimilation», c'est-à-dire abandonner ses spécificités et se fondre dans la culture occidentale dominante, modèle postcolonial.

Les réactions à cette politique ont été assez violentes, et on se souvient des émeutes dans les communes de Saint-Gilles, Forest, Cureghem... Heureusement, cela a fort évolué.

Une «mixification» sociale

«De 1990 à 2001, les politiques parlaient successivement, d'abord **d'intégration des immigrés**, puis de **cohabitation harmonieuse** des communautés locales, et, enfin, de **cohésion sociale**.»

L'échevin de la Cohésion sociale de Saint-Gilles a expliqué lors d'une interview : «La diversité des origines, des cultures, des religions, des traditions (avec le garde-fou du maintien du modèle laïque, attention !) a été reconnue. On a voulu investir dans une sorte de cohabitation sans trop de heurts, mais peut-être parfois sans rencontre réelle entre les différents types d'habitants. Sur le plan culturel, on parlait d'un multiculturalisme passif, d'un patchwork, d'une juxtaposition de cultures. Ce n'est que récemment que nous nous sommes orientés vers les

concepts de lien social, de cohésion sociale et d'interculturalisme, qui marquent des volontés plus affirmées de rencontre positive, de construction active de lien social, de stratégie de 'mixification' sociale et de construction d'un devenir commun.» Il ajoute : «La mixité culturelle ne se réalise pas naturellement ; c'est une optique volontariste, basée sur la recherche de la cohésion sociale, qui sous-tend ce qui apparaît comme un projet politique global et à long terme. Un interventionnisme réfléchi... qui maintient un espace pour les libertés individuelles et qui est souvent présenté comme une 'réussite'. Un projet à long terme en tout cas, puisqu'il (per)dure depuis plus de vingt ans.»

«C'est dans ce contexte que le secteur de la cohésion sociale de Saint-Gilles (la coordination



et ses partenaires associatifs) a développé des projets dits **transversaux** qui ont permis de réunir ensemble nombre de partenaires internes et externes à la commune et des acteurs de terrain dont les missions et les objectifs ne sont pas toujours les mêmes. Ces projets ont un caractère fédérateur mais essentiellement événementiel." (Rapport Mission locale, secteur Cohésion sociale, FB-janvier 2006).

Une série d'événements

Ainsi sont nés les événements suivants : « Le Carnaval de Saint-Gilles », « Le Parcours Diversité » et « La Fête du Printemps ». Ils sont organisés chaque année sous la responsabilité de la coordination de La Mission Locale pour l'Emploi et menés avec ses partenaires locaux.

D'autres événements sont organisés de manière plus ponctuelle comme « Saint-Gilles au carré », la « Zinneke Parade », le « Parcours d'artistes », la « Caravelle des Femmes », et tout récemment le « Printemps contre le racisme ».

Ces **projets transversaux** constituent une véritable occasion de rencontres et

d'échanges, c'est un travail de proximité. La convivialité, le mieux vivre-ensemble et la volonté de créer du lien, sont les mots d'ordre.

La Ligue de L'Enseignement participe, chaque année, de manière active à la Fête du printemps. Les parents et les enfants de l'école des Quatre Saisons, en partenariat avec plusieurs associations de quartier, organisent divers activités, animations, stands... pour rendre cet événement inoubliable. Cette fête est organisée sur la place Bethléem qui, à l'occasion de l'événement, se voit décorée et se pare de mille et une couleurs. Au programme, des activités pour grands et petits : musique, danse, cuisine exotique, jeux, parcours pédagogiques, ateliers créatifs, expositions...

Les associations se rencontrent plusieurs mois à l'avance pour préparer leur public.

Et ce sont ces rencontres qui font la richesse de l'événement. Le jour de la fête n'est que l'aboutissement du projet.

Le **Parcours de la Diversité** est, quant à lui, un événement qui existe depuis treize ans. On y aborde le thème de la mixité culturelle et du vivre-ensemble à Saint-Gilles. Plusieurs activités sont proposées à tous pendant trois semaines. Les thèmes varient chaque année. Et à l'occasion, maisons des cultures, centres culturels, bibliothèques, bâtiments publics, marchés couverts, places... deviennent des lieux d'exposition, de projection, de formation, d'ateliers... On fait la fête, on mange, on danse et on chante grâce aux spectacles donnés par des troupes d'amateurs et de professionnels, des chorales de quartiers, des fanfares, des associations etc.

Le **Parcours d'Artistes**, créé en 1988, est une vaste opération de promotion des arts plastiques contemporains. Il poursuit, depuis plus de vingt ans, son rôle de promoteur des talents - notamment locaux - et encourage la créativité de nombreux artistes établis à Saint-Gilles.

Il s'agit de mettre en évidence les ressources et potentialités créatrices dans la cité, afin de valoriser son image et celle de ses habitants, et ainsi de les mobiliser pour

une participation plus grande à la vie culturelle et artistique.

A cette occasion, le public saint-gillois peut visiter et rencontrer des artistes sur leur lieu de travail, mieux comprendre leur démarche, découvrir des talents qui, jusque-là, étaient peu connus. Il confronte des pratiques distinctes, professionnelles et amateurs, individuelles et collectives. Le Parcours d'Artistes apporte donc un autre regard sur la ville et les cultures qui la traversent.

Depuis plusieurs années, le **Carnaval** est un moment incontournable de la vie associative Saint-Gilloise. Il permet aux habitants de se rencontrer et de se réapproprier les rues de la commune le temps d'un après-midi, mais aussi de s'investir dans un projet commun à travers la confection des costumes, des masques, des chorégraphies, avec le soutien des associations. Avec la richesse multiculturelle propre à cette commune, le « Carnaval de Saint-Gilles » est une expérience interculturelle, intergénérationnelle où les rencontres, la découverte de soi et l'ouverture à l'autre favorisent le vivre-ensemble. Ce Carnaval vise principalement la rencontre et le décloisonnement social, culturel, des publics qu'il touche.

Actuellement, la mission locale, la cohésion sociale, les acteurs de terrain des milieux associatifs et les responsables communaux mènent une réflexion après le lancement du nouvel événement « **Printemps contre le racisme** », un événement sur la tolérance, le dialogue interculturel et le respect de la diversité. Il s'agit de toucher toutes les populations saint-gilloises bien sûr, mais, surtout, le public des adolescents, qui jusqu'ici restait une cible difficilement atteignable. De nombreuses activités leur ont été destinées (rencontres, expositions, débats, concerts, projections, spectacles...).

Pour cette année 2014, marquée par les commémorations des 50 ans de l'immigration marocaine et turque, les organisateurs avaient invité la Caravane de la Diversité de la Compagnie des Nouveaux Disparus. L'occasion de mettre en lumière la mémoire sociale et la diversité culturelle.

Dans un monde où les peuples sont de plus en plus interconnectés, des initiatives comme celles des **projets transversaux** menés par la commune de Saint-Gilles, sont l'occasion, pour chacun, de repenser au principe fondamental de l'égalité de tous les êtres humains énoncé dans la Charte des Nations-Unies et la Déclaration Universelles des droits de l'Homme, et de mettre celui-ci en pratique.

Souscription

Les éditions de la Ligue

Mémoires d'un pédagogue,
d'Alexis Sluys (réédition de
l'ouvrage publié en 1939).

Alexis Sluys et son époque

(René Robbrecht, dir.,

Pol Defosse, Patrick

Hullebroeck, George

Laurent, Marcel Paspesant,

Jean-Pierre Vanden

Branden, André Vanrie et

Arlette Vanwinkel).

Édition Ligue de

l'Enseignement et de

l'Éducation permanente,

asbl, Bruxelles 2014.

Présentation

La « *question scolaire* » en Belgique, de 1830 à nos jours, a opposé deux conceptions de l'enseignement : celle du monde catholique, soucieuse de placer les établissements scolaires sous l'autorité de l'Église - quand il ne s'agissait pas de confier le monopole de l'enseignement au clergé - et d'imposer des programmes inspirés des principes religieux ; celle du courant laïque, portée par les libéraux progressistes et par les socialistes, tous partisans d'une gestion de l'enseignement par les pouvoirs publics et promoteurs d'une formation nourrie par les réalités scientifiques et techniques, tant dans ses contenus que dans ses méthodes. C'est dans ce contexte, qu'il faut resituer la création de la Ligue de l'Enseignement, dont on fête le 150^e anniversaire cette année.

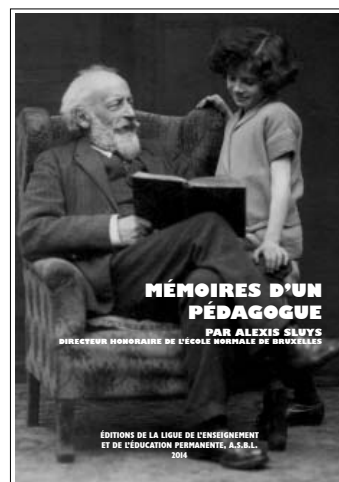
Sous l'influence de personnalités comme *Charles Buls*, *Pierre Tempels* et *Alexis Sluys* qui en étaient membres, la Ligue créa, en 1875, une *École modèle*. Celle-ci avait pour but de démontrer, de façon pratique, la pertinence des innovations proposées par la recherche en pédagogie.

La vision de l'éducation défendue par la Ligue - à la fois active, expérimentale et rationnelle - est à la base de la seconde loi

organique de l'enseignement primaire de 1879, du ministre libéral Pierre Van Humbeeck. Mais c'est partout en Belgique que la Ligue combattit pour ses idées et apporta sa contribution à l'*éducation populaire* : création d'écoles, cercles d'études pour les adultes, bibliothèques circulantes, publications, soutien social aux enseignants, etc. Alexis Sluys, qui dirigea l'École modèle et présida aux destinées de la Ligue de l'Enseignement, fut un des personnages marquants de cette passionnante aventure.

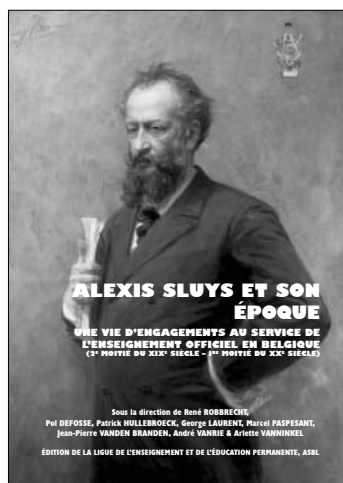
Il rassembla ses souvenirs dans un livre, *Mémoires d'un pédagogue* édité par la Ligue, en 1939. C'est ce livre qui est aujourd'hui réédité et qui restitue, de façon vivante et pleine d'anecdotes, ce qu'étaient l'enseignement, les idées et les combats pédagogiques de l'époque.

La réédition des *Mémoires d'un pédagogue* est complétée par un ouvrage, abondamment documenté et illustré, qui restitue le contexte historique de cette période et raconte la vie d'Alexis Sluys (1849-1936), un homme qui s'est consacré tout au long de sa riche carrière d'instituteur, de pédagogue et de directeur d'école, à la défense d'un enseignement « *renové* » avant la lettre, laïque, public et gratuit.



Les auteurs tentent ensuite de répondre à plusieurs questions. Quelles étaient ses conceptions pédagogiques ? D'où et de qui provenaient-elles ? Quelles étaient ses sources d'inspiration ? Qu'en pensaient ses contemporains (Decroly, Ferrer, Gatti de Gamond, Montessori...) ? Sont-elles toujours d'actualité ?

Basé sur des sources d'archives inédites, un chapitre de ce livre analyse également le rôle moteur que joua dans cette question la Franc-maçonnerie belge, dont Alexis Sluys fut un membre actif et important. Enfin, quelques notices biographiques de personnalités qui l'ont connu et qui ont partagé ses idées complètent l'ensemble, ainsi qu'une bibliographie de ses nombreuses publications.



Mémoires d'un pédagogue, d'Alexis Sluys, 220 pages, format 170 X 240 mm, réédition Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente, asbl, Bruxelles, 2014

Sluys et son époque, ouvrage collectif sous la direction de René Robbrecht, 272 pages, format 170 X 240 mm, édition Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente, asbl, Bruxelles, 2014

Les deux ouvrages sont proposés en souscription, **du 1^{er} juin au 30 septembre 2014**, au prix groupé de **15€** (prix de vente après la souscription : **20€**) + les frais éventuels d'expédition postale (**5,90€**) à verser au numéro de compte **BE19 0000 1276 64 12** de la Ligue de l'Enseignement et de l'éducation permanente, asbl le 30 septembre 2014 au plus tard, avec la mention : **Sluys**.



La Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente, asbl, est une organisation d'éducation permanente, reconnue par le Ministère de la Fédération Wallonie Bruxelles et soutenue par la Commission communautaire francophone (Cocof) de la Région de Bruxelles Capitale, la Région wallonne et la Ville de Bruxelles.

La Ligue assure la défense et la promotion de l'école publique.

Elle assure la formation des cadres du secteur non-mar-

chand dans les domaines de l'enseignement, de l'éducation non formelle, de la culture, de la jeunesse, du social et du socioculturel. Son programme est disponible deux fois par an via le *Cahier des Formations* et son site www.ligue-enseignement.be.

Elle publie le mensuel *Éduquer*, une revue qui rend compte de l'actualité de l'éducation et de l'enseignement, accessible également via son site Internet www.ligue-enseignement.be.

Elle publie chaque année des études sur l'enseignement et

l'éducation en général. Dernières publications : « Quelle scolarité dans les IPPJ », « Le Féminisme et l'enseignement », « Les Décrets inscriptions », « La 1^{re} Guerre mondiale dans les manuels scolaires ».

Elle mène de nombreux projets dans le domaine de la cohésion sociale et dans les écoles en discrimination positive.

Elle est membre du CAL, du Cedep et de la Ligue Internationale de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Culture Populaire (LIEECP).

Ils soutiennent la Ligue et la réalisation de son 150^e anniversaire :

Les Amis philanthropes - Les Amis philanthropes n°2 Alpha - Les Amis philanthropes n°4 Henri Saint Jean - Les Enfants de la Louve - L'Éveil - Les Frères réunis - Humanisme - La Spirale - Union et Charité Georges Pirson - Les Vrais Amis de l'Union et du Progrès Réunis

Ainsi que :

CAL – FWB – Cocof – Région Wallonne – Ville de Bruxelles



150^e anniversaire de la Ligue - Colloque du 29 novembre 2014

« 2014 : 150 ans d'existence de la Ligue - 55 ans de pratique du Pacte scolaire »

Sous la présidence d'Hervé Hasquin (*secrétaire perpétuel de l'Académie - ancien Recteur de l'ULB - ancien Président du C.A. de l'ULB*)

Intervenants :

Matthias El Berhoumi (*Professeur invité à l'Université St-Louis et à l'ICHEC*)

« La dualité école libre/école officielle. Quelle évolution depuis 150 ans ? »

Anne Van Haecht (*Professeur à l'ULB*)

« Genèse du pacte de 1958 »

Jacky Goris (*Directeur Général du groupe d'écoles néerlandophones de Bruxelles - Président des Directeurs généraux de la Communauté flamande*)

« L'enseignement de la Communauté flamande entre tradition et modernisation »

Robert Deschamps (*Professeur honoraire à l'Université de Namur*)

« Un enseignement plus performant en Communauté française : nous le pouvons si nous le voulons »

Marc Uyttendaele (*Professeur à l'ULB*)

« La morale non confessionnelle. Une autre religion »

Patrick Loobuyck (*Professeur à l'Université d'Anvers*)

« Au-delà du Pacte scolaire. Playdoyer pour un enseignement général sur la religion, l'éthique, la citoyenneté et la philosophie pour tous »

José-Luis Wolfs (*Professeur à l'ULB*)

« Le principe de l'autonomie de la science à l'égard des croyances est-il acquis à la fin de l'enseignement secondaire ? » (résultats d'enquêtes et pistes de réflexions)

INFOS

Le 29 novembre 2014 à partir de 9h

Lieu : Salle Dupréel (ULB)

Bâtiment S - 1^{er} étage

44, avenue Jeanne - 1050 Bruxelles

Du Foyer des Orphelins à la Cité Joyeuse

100 ans au service de l'enfance en difficulté

Dès leur entrée en Belgique, les Allemands pillent et incendient des bourgs et des villages, massacrent des citoyens et fusillent des otages afin de vaincre la résistance matérielle et morale des Belges. Cette terreur militaire provoque une panique dans la population et décime les familles. Un grand nombre d'enfants sont sans foyer, vivent dans les rues, doivent être protégés et recueillis.

Émus par le sort de ces enfants, Charles de Gronckel et sept autres philanthropes créent, le 10 novembre 1914, la « *Société Nationale pour la protection des Orphelins de Guerre* ». Charles de Gronckel, fonctionnaire au service d'hygiène d'Ixelles, et qui est lui-même orphelin, apporte son expérience humaine et ses compétences professionnelles.

Il rallie à son projet Alexis Sluys, Nicolas Smelten et Charles Devogel, auteurs de « *La Cité des Orphelins* », rapport rédigé pour la Ville de Bruxelles en 1911¹. Leur ambitieux projet servira de modèle, mais ramené, évidemment, à une dimension beaucoup plus modeste : il s'agit d'une initiative privée, et non plus pu-

blique, financée principalement par la philanthropie dans un contexte de guerre.

Directeur honoraire de l'École Normale de Bruxelles, Alexis Sluys succède, en 1878, à Charles Buls à la direction de l'École Modèle, comme il lui succédera, en 1914, à la présidence de la Ligue de l'Enseignement. Il se consacre au *Foyer des Orphelins* jusqu'en 1934, mettant sa fougue au service de la « *Diffusion de l'Idée* », et une dizaine de homes voient le jour en province, tant en Flandre qu'en Wallonie. Le *Foyer des Orphelins* de Liège, seul survivant, fêtera bientôt son centenaire.

Nicolas Smelten, directeur d'école communale, disciple de

Decroly, secrétaire général de la Ligue dont il devient président en 1931, assure la direction pédagogique du *Foyer des Orphelins* à la mort du Dr Decroly, et la présidence de 1953 à 1959. En 1936, il crée la première classe d'enseignement spécial de ce qui deviendra l'École Nicolas Smelten.

L'éducation nouvelle

Charles de Gronckel sollicite aussi la participation du Dr Ovide Decroly, un autre militant actif de l'éducation nouvelle, et lui présente le projet en ces termes : « *Quelques personnes ont conçu l'espoir de créer des orphelins destinés aux enfants victimes de la guerre suivant les méthodes modernes et rationnelles d'ensei-*



Foyer des Orphelins 1916 & 1917

gnement. L'institution s'inspirera beaucoup des principes appliqués dans vos écoles et défendus par la société 'L'École Nouvelle' qui en est sortie. L'œuvre des orphelinats laïcs intéressera spécialement les enfants pauvres.» Le Dr Decroly accepte, propose le nom «Foyer des Orphelins» et exerce la présidence jusqu'en 1931.

La correspondance des fondateurs du «Foyer des Orphelins» témoigne des difficultés à imposer un projet laïc à cette époque où les institutions religieuses sont habituées à un quasi-monopole des œuvres de bienfaisance. Pourtant, le Foyer des Orphelins est ouvert à tous et respectueux des convictions religieuses et philosophiques de chacun : «Ce n'est pas des orphelinats estampillés du mot 'libre-penseur' que nous voulons créer, mais des orphelinats scientifiquement et rationnellement conçus, et à l'usage de tous les enfants orphelins de la guerre, quels qu'ils soient.» (lettre du Dr Dewatripont à de Gronckel, 1915).

Le premier home est ouvert le 13 septembre 1915, à Boitsfort, dans une maison de campagne mise à disposition par le Député permanent Hanssens, grâce

à des dons de commerçants bruxellois et, surtout, celui de la Société philanthropique «Les Gais Lurons».

Sur le modèle de la «La Cité des Orphelins», la vie des enfants est organisée pour ressembler, autant que faire se peut, à celle d'une famille ordinaire : filles et garçons cohabitent comme frères et sœurs jusqu'à 14 ans, avec une «maman» et des éducatrices appelées «tantes» (et plus tard des «tontons» éducateurs). Suivant les principes de l'éducation nouvelle et de «l'école pour la vie par la vie» du Dr Decroly, y est appliquée l'éducation intégrale : *éducation morale* (y compris civique et sexuelle), *intellectuelle*, *physique* (gymnastique, natation...), *manuelle* (bricolage, jardinage...) et *esthétique*. Basée sur la neutralité et excluant tout enseignement religieux, elle forme à la liberté et à la responsabilité par la pratique du dialogue, de la bonté, de la justice, de la tolérance et de l'entraide, et en recourant à l'autoévaluation.

Les enfants et adolescents sont scolarisés dans les écoles communales. Après la 6^e primaire, les plus doués poursuivent leurs

études, les autres sont dirigés vers le quatrième degré et entrent en apprentissage. Les enfants sont admis sur base d'un dossier comprenant un bilan de leur condition sociale et matérielle et de leur état physique, mental et moral, et un séjour d'observation. Une commission pédo-technique, comme les actuels centres psycho-médico-sociaux, suit attentivement leur évolution.

Adaptée aux changements sociaux

Des fonds provenant de l'immense élan de solidarité internationale en faveur de la Belgique contribuent à l'ouverture des homes suivants. À la fin de la guerre, le Foyer compte 6 homes dispersés dans Bruxelles. Il en compte 14 dans les années 1930. Ils sont alors regroupés sur le site actuel de Molenbeek-Saint-Jean qui porte désormais le nom de «Cité Joyeuse». Les critères de choix de localisation sont ceux de la «La Cité des Orphelins» : salubrité entre ville et campagne, proximité des ressources pédagogiques et de transports en commun. Le concept inspiré de celui de ferme-école, outre son intérêt pédagogique, se révélera



Cité Joyeuse jeux inter-pavillons 2009.

utile pour contribuer au ravitaillement pendant la guerre 40-45.

Ce qui distingue la Cité Joyeuse- Foyer des Orphelins est sa continuelle adaptation aux changements sociétaux et sa volonté de répondre aux besoins du moment dans l'intérêt de l'enfant. Dès 1920, un home accueille les «*enfants du juge*», à l'origine de notre actuel Service d'Aide et d'Intervention Educative. Pour répondre aux conditions sanitaires déplorable dans les années 1930, des homes sont ouverts à la mer du Nord, et un autre en Suisse en 1948. La difficulté de trouver un enseignement pour les enfants déficients accusant un retard scolaire, amène à la création de l'École Nicolas Smelten. En 1939, le Home Herbert Speyers accueille les garçons juifs réfugiés après la Nuit de Cristal et l'Anschluss.

Après la guerre, une institution pionnière en Belgique, la Fondation Arnaud Fraiteur, est créée pour accueillir les enfants paralysés cérébraux, et une classe expérimentale est ouverte pour eux en 1955, origine de la section Fraiteur de l'École Nicolas Smelten. Le dernier maillon qui manquait dans l'accompagnement de l'enfance, de la naissance à la majorité, est créé en 2012 : La crèche de la Cité Joyeuse.

Après la Deuxième Guerre mondiale, la Cité Joyeuse, avec son expérience, est considérée comme un modèle pour les communautés d'enfants. Comme en témoigne Henri Wallon, psychologue, pédagogue et homme politique français, ce modèle répond à une prise de conscience des pédagogues due à

la guerre : «*Il avait semblé que pour assurer au monde un avenir de paix, rien ne pouvait être plus efficace que de développer dans les jeunes générations le respect de la personne humaine par une éducation appropriée. Ainsi pourrait s'épanouir les sentiments de solidarité et de fraternité qui sont aux antipodes de la guerre et de la violence*». Nicolas Smelten participe activement à la FICE (Fédération Internationale des Communautés d'Enfants) et, chez nous, à l'ANCE (Association Nationale des Communautés d'Enfants), qui prônent la mise en œuvre des principes de l'éducation nouvelle.

En cent ans d'existence, la Cité Joyeuse-Foyer des Orphelins a hébergé plus de 13000 enfants et les a guidés pour en faire des adultes responsables. Pendant un siècle, elle est restée un haut lieu de l'éducation active au service des valeurs humaines, fidèle au but poursuivi par ses fondateurs : créer du bien-être pour l'enfance en difficulté et lui permettre son épanouissement.

1. Pol DEFOSSE, «*Une cité des Orphelins à Bruxelles*», *Éduquer* n° 98 et 100 (mai et octobre 2013).

“ La vie des enfants est organisée pour ressembler, autant que faire se peut, à celle d'une famille ordinaire. ”

La Fête de la Jeunesse Laïque

Un rite de passage autour de la notion de libre-examen

Chez les catholiques, la communion marque la sortie de l'enfance. Depuis 1964, et grâce à l'initiative de Janine Lahousse, les enfants du cours de morale ont aussi leur fête. Si la Fête de la Jeunesse Laïque se veut solennelle, elle rompt néanmoins avec la liturgie catholique puisque, hors de toute promesse et de tout dogme, il s'agit d'évoquer, avec les enfants, l'importance de la liberté de conscience tout au long de la vie.

Alors que Forest National a accueilli, le 17 mai dernier, près de 700 enfants de fin de 6^e primaire, pour une Fête de la Jeunesse Laïque « revisitée » à l'occasion de son 50^e anniversaire, nous avons rencontré Janine Lahousse, celle sans qui l'événement n'aurait pas vu le jour. Longtemps restée dans le comité organisateur de la fête, elle revient avec nous sur les débuts de la FJL, le sens de la démarche, les valeurs portées...

Les débuts

En 1959, le Pacte scolaire est ratifié et met fin à la deuxième guerre scolaire. Parmi les nombreux principes adoptés, les cours de religion intègrent les programmes d'enseignement de l'école officielle. Il n'est donc plus obligatoire pour les élèves d'assister au cours de morale. Les parents font le choix, pour leur enfant, entre des cours basés sur une appartenance reli-

gieuse (chrétienne ou judaïque, à l'époque) et le cours de morale, plus ou moins proche de celui dispensé autrefois dans les écoles publiques, sorte d'éducation civique.

C'est dans ce contexte qu'en 1964, Janine Lahousse a imaginé et coordonné la première Fête de la Jeunesse Laïque. L'idée a émergé lorsque sa fille, alors élève en fin de primaire, fit part de son regret qu'aucune alternative ne soit proposée pour les élèves du cours de morale, lorsque leurs condisciples, inscrits au cours de religion, partaient en retraite pour préparer leur communion solennelle. Après s'être tournée, dans un premier temps, vers l'école de sa fille, qui, pour des raisons pratiques, a refusé de se charger de l'organisation d'activités, Janine Lahousse a pris contact avec la Ligue de l'Enseignement. Jacques Bernard, alors président de la Ligue et

inspecteur des cours de morale de la Ville de Bruxelles, a accepté de prêter main forte au projet.

« Au départ, Jacques Bernard souhaitait, pour des questions d'organisation, que la fête ait lieu l'année suivante, mais, pour moi, cela devait se faire cette année-là, afin que ma fille puisse y participer. » Ainsi, *« tout a été organisé en seulement six semaines (...) bien sûr, j'ai fait tout cela avec des amis, ce n'est pas quelque chose que l'on fait seule. »*

Paul Danblon, compositeur, metteur en scène au théâtre de Wallonie de Liège, conçoit le scénario de la cérémonie ; Serge Creuz dessine l'affiche ; des financements sont levés et permettent de louer le Palais des Congrès. Au final, la fête est une réussite : 450 enfants, filles et garçons de 12 ans, francophones et néerlandophones, participent à cette première Fête de la Jeunesse Laïque.



Une cérémonie qui résonne dans le temps

« Chaque année, les mêmes mots se redisent, les mêmes gestes se refont. », pouvait-on lire sur les anciens programmes de la FJL, qu'a lus, pour nous, l'instigatrice de la fête. Pendant 50 ans, jusqu'à l'année dernière, le scénario, écrit par Paul Danblon, est resté le même, bien que de « petites modifications aient été effectuées en fonction de l'air du temps ».

La fête se déroulait en deux parties : la première comprenait la cérémonie officielle. Le texte, lu, au départ, par Paul Danblon et sa femme, Tamara, était ponctué d'interventions musicales et de séquences cinématographiques, afin de « donner au moment une impression solennelle ». L'un des moments-clés de la cérémonie résidait dans la « chaîne d'union », où les enfants se tenaient la main « s'unissant symboliquement aux enfants de la terre entière ».

Pour la suite, on parlait de « partie récréative » qui comprenait « un spectacle réalisé avec des enfants ou la projection d'un film ». La cérémonie se terminait par la remise, par les professeurs de morale, de la « médaille du souvenir », conçue et réalisée par Serge Creuz, pour que « chaque fille et que chaque garçon, au sein de sa famille, sache qu'il s'est

passé, ici aujourd'hui, quelque chose d'important », nous indique le programme.

Au sujet du Palais des Beaux-arts, qui a accueilli la fête pendant près de 20 ans, Janine Lahousse nous dit : « Des enfants de toute l'agglomération bruxelloise participaient à la fête, c'était l'occasion pour eux d'aller dans cette salle extraordinaire, marquée symboliquement et imaginée par Horta. J'insistais donc auprès des professeurs de morale pour qu'ils disent bien à leurs élèves d'observer l'architecture de la salle quand ils y entraient. »

Les valeurs laïques

L'un des objectifs de la cérémonie, selon Janine Lahousse, était « de souligner l'importance de la valeur du cours ». Ainsi, la fête « exalte les grands principes de la laïcité : tolérance, justice et fraternité, paix, loyauté, solidarité. » On trouve, en effet, dans le scénario, de telles formules : « Quel que soit le pays où il habite, quelle que soit la couleur de sa peau, quelles que soient la religion et les idées politiques de ses parents, un enfant est un enfant qui te ressemble à toi (...) il ne faut jamais dire 'ce n'est pas mon affaire, je n'y peux rien', on peut toujours quelque chose, on peut, par exemple, penser que tous les enfants de partout dans le monde sont nos frères et nos sœurs. »



Par ailleurs, « la fête met l'accent sur l'aspect collectif (...) elle veut aussi souligner la solidarité des générations, en associant à la fête parents et éducateurs qui ont pour tâche d'accompagner l'enfant sur le difficile chemin de l'autonomie morale. » Le programme va dans ce sens : « Cette fête doit être une réjouissance de se trouver avec des amis, des êtres chers, ayant le même idéal (...) il est bon de se sentir nombreux, non pour être les plus forts, non pour imposer notre volonté, mais simplement parce que cela fait du bien de savoir que d'autres, ressentent les choses comme nous les ressentons. »

S'engager vis-à-vis de soi-même

« Vous n'aurez de comptes à rendre qu'à vous-même comme il en sera plus tard, quand vous serez adultes, pour tous les actes importants de votre vie », peut-on lire dans le programme. L'aspect essentiel de la cérémonie, telle qu'elle a été imaginée au dé-

part, réside dans le fait que les enfants ne s'engagent en rien : « Le texte ne fait aucune allusion à dieu, à l'âme, à la transcendance, ce qui importe, c'est que les enfants se souviennent de ce qui leur a été dit. », nous explique Janine Lahousse. « Vous réfléchissez à ce qu'on vous a dit et si vous trouvez que c'est cela votre idéal, et bien, vous l'appliquez mais vous n'êtes pas obligé. On ne demande pas aux élèves de rester laïques, il n'y a pas d'engagements vis-à-vis de la société ou de la morale. »

Ces propos rejoignent le programme du scénario : « Cela serait par trop contradictoire avec ce droit qui nous paraît imprescriptible : celui de changer d'avis, de revoir sa position, le droit de penser, en somme. » En ce sens, toujours selon Janine Lahousse, « un enfant dont les parents pratiquent quelque religion que ce soit, pourrait, sans contradiction vis-à-vis de sa foi, vivre cette cérémonie. Cependant, on ne peut accueillir quelqu'un qui a déjà fait sa communion solennelle car il a déjà fait une promesse (...) dans

les premières années d'ailleurs, la fête ne regroupait pas que des enfants issus de familles laïques. Les musulmans n'avaient pas de cours, et dans certaines écoles, certains enfants, protestants et juifs, n'étaient pas assez nombreux pour avoir un professeur, ils participaient donc tous au cours de morale et à la fête. »

Un rite de passage

« C'est aussi au merveilleux et difficile pays d'enfance à qui nous disons adieu ». Voici ce que disait Marcel Voisin, en 1981, à propos de la Fête de la Jeunesse Laïque. Janine Lahousse réaffirme le sens rituel de la cérémonie pour les enfants qui entrent dans l'adolescence : « L'enfant, à cet âge, est confronté à de nouvelles choses : le passage de l'école primaire à l'école secondaire, le passage d'un enseignant à plusieurs... Il y a une évolution physique aussi (...) quelque chose se passe et il faut le faire sentir aux enfants. » Le programme du scénario évoque aussi cet aspect : « De tout temps, les sociétés ont

célébré le passage de l'enfance à l'adolescence par des rites initiatiques d'une grande signification. Des hommes de bonne volonté se sont aperçu qu'une partie de la jeunesse était privée de tels usages d'une importance psychologique considérable. »

Dans les anciennes revues de presse que nous a transmises Janine Lahousse, on trouve un texte intéressant de Paul Danblon qui revendique l'aspect « rituel » de la FJL, qui a pu lui être reproché : « Pour certains laïques, en effet, il peut y avoir un rejet de toute cérémonie qui ferait référence au sacré (...) mais on ne fait pas tabula rasa de tout contexte culturel auquel on ne peut faire autrement que se référer, même si on se propose d'en repenser, d'en remanier, voire d'en combattre certains concepts. (...) ainsi donc, 'communion laïque', même si ce n'est pas la formulation officielle, dit clairement de quoi il s'agit : une cérémonie destinée à marquer le passage de l'enfance à l'adolescence dans un contexte de laïcité. »¹

Fabrice Murgia, le jeune comédien et metteur en scène belge, chargé de la mise en scène et du nouveau scénario de la fête, indiquait dernièrement dans *Le Soir*, qu'il avait lui-même vécu sa Fête de la Jeunesse Laïque « comme un moment de passage important »². Ainsi, cinquante ans plus tard, il nous semble important de rendre hommage à Janine Lahousse, celle qui a œuvré pour que cette fête, dont l'ambition est « grande et modeste à la fois », marque des milliers d'enfants.

1. *Le Soir*, article datant de 1984.

2. *Le Soir*, vendredi 16 mai 2014.

La cathédrale

Et si on osait cette hypothèse : la télévision, c'est la cathédrale de notre temps. John Reith, le fondateur de la BBC, n'avait-il pas, avant guerre déjà, dit de son institution qu'elle était une « National Church » ? Une église qui serait au temps de la démocratie et de l'individualisme de masse, ce que fut l'église catholique au temps de l'ancien régime ? Le milieu du village. Le centre de la ville. Son lieu de communion.

Pour que l'écran prenne la place de l'autel, il a fallu ne plus regarder le ciel depuis la terre, mais la terre depuis le ciel. Ce ciel désormais sans dieu - la conquête de l'espace a bien eu lieu - où notre regard se déploie, tourné certes vers l'univers, ses trous noirs et ses exoplanètes, mais principalement vers nous-mêmes. Porté par le satellite en orbite à 36 000 km, l'œil de la télévision nous voit. Et nous donne à voir notre monde. Tout notre monde. Ou plus exactement tout ce que nous pensons être notre monde.

Car, même regardé du ciel, notre monde est une construction, non un fait de nature, mais un fait de culture. Et quand la télévision le construit ce monde, avec nous qui lui prêtons notre regard, nous en sommes le centre. La télévision voit notre monde depuis son centre. Pas depuis ses marges. Elle ne les néglige pas. Bien au contraire. Mais elle n'adopte pas les points de vue périphériques. Elle les attire. Elle est mainstream. Par sa masse et sa centralité, elle attire irrésistiblement tout ce qui aspire à entrer dans le monde. Puis, comme tout centre, elle rayonne.

Le centre du monde

Ce rayonnement est unique. À la manière de la résultante d'un parallélogramme des forces, la télé n'est le reflet exact d'aucune des forces à l'œuvre dans la société. Elle n'en représente aucune exclusivement. Son discours dominant est le résultat d'une construction dans laquelle aucun acteur ne se reconnaît pleinement, mais qui a vocation à représenter l'ensemble issu d'un rapport de forces et non d'une moyenne. Elle ne construit pas non plus, comme la représentation parlementaire, une majorité et une opposition. Elle est généralement en conflit avec l'une comme avec l'autre, non par principe, mais parce qu'elle représente le même corps social selon une autre logique. Elle est l'idéologie dominante, non en tant qu'elle serait l'expression de la seule classe dominante, mais parce qu'elle exprime ce que toutes les classes ont en commun, ce qui permet aux classes dominantes de dominer, sans se résumer à leur point de vue. Elle est le lieu commun.

En ce sens, bien que la télévision soit un art, elle en est aussi le contraire. Car la fonction même de l'art, c'est d'échapper au lieu

commun. C'est s'éloigner du centre. Ce n'est pas seulement explorer les périphéries, c'est sortir du cercle. C'est remettre en cause le lieu commun pour y faire entrer ce qui lui est étranger, inconnu. C'est transgresser la règle et faire entendre l'exception. C'est élargir le monde humain. La télévision ne fait pas cela. Mais elle s'en fait l'écho. Tôt ou tard, elle inclut ces hors monde dans son monde. Dans notre monde. Elle nous dit à la fois quelles sont les frontières du monde dans lequel nous vivons, et que ce monde n'est pas limité par ses limites.

La plus grande école du monde

Umberto Eco a comparé la cathédrale médiévale à une encyclopédie en bande dessinée. Hommes et femmes de toute condition trouvaient, dans sa luxuriante imagerie, sa statuaire, ses vitraux, ce que la majorité d'entre eux ne pouvaient pas lire dans les manuscrits pieusement gardés par les clercs dans les bibliothèques des couvents et des universités.

Nouvelle cathédrale, la télé a été et reste l'outil numéro 1 de la démocratisation culturelle. Pour des centaines de millions

d'individus, elle est l'instrument principal, sinon unique, d'acquisition d'informations et de connaissances. Elle est la plus grande école du monde, le plus grand cinéma du monde, la plus grande salle de concert du monde, le plus grand théâtre du monde, le plus grand musée du monde. Sur la nature, sur la société, sur l'histoire, sur les arts dans toute leur diversité, elle forme et elle informe des classes sociales qui, avant elle, n'avaient quasi pas de vie culturelle.

On peut se plaindre, on peut se moquer du « niveau » de la culture télévisuelle. Il est, pourtant, sans contestation possible, infiniment plus élevé que tout ce qui a existé par le passé dans un monde où les arts, les sciences, le débat de société étaient l'apanage exclusif des élites. Les Experts Miami ne peuvent certes pas rivaliser avec Montaigne, mais à l'époque de Montaigne, l'immense majorité de la population était analphabète et n'avait aucune chance de lire ses Essais. Les intellectuels peuvent pleurnicher sur le fait que les enfants jouent aux jeux vidéos plutôt que de lire Corneille et Tolstoï. Qu'ils relisent Jules Vallès, Poil de Carotte ou La Guerre des Boutons pour se souvenir de ce qu'étaient les loisirs des enfants avant la télé.

La messe de l'homme moderne

Hegel disait que la lecture quotidienne des journaux était la messe de l'homme moderne. Le temps est ici un paramètre décisif. La messe se répète immuable. Elle inscrit l'unicité de chaque jour dans un temps éternel et éternellement identique. Le journal, et la télévision qui lui a succédé, inscrivent, au contraire, l'unicité des événements quotidiens dans un temps lui-même changeant. Les arts du flux, dont la télévision fait partie, ne produisent pas d'œuvres, mais des dispositifs capables d'intégrer et de relier des événe-

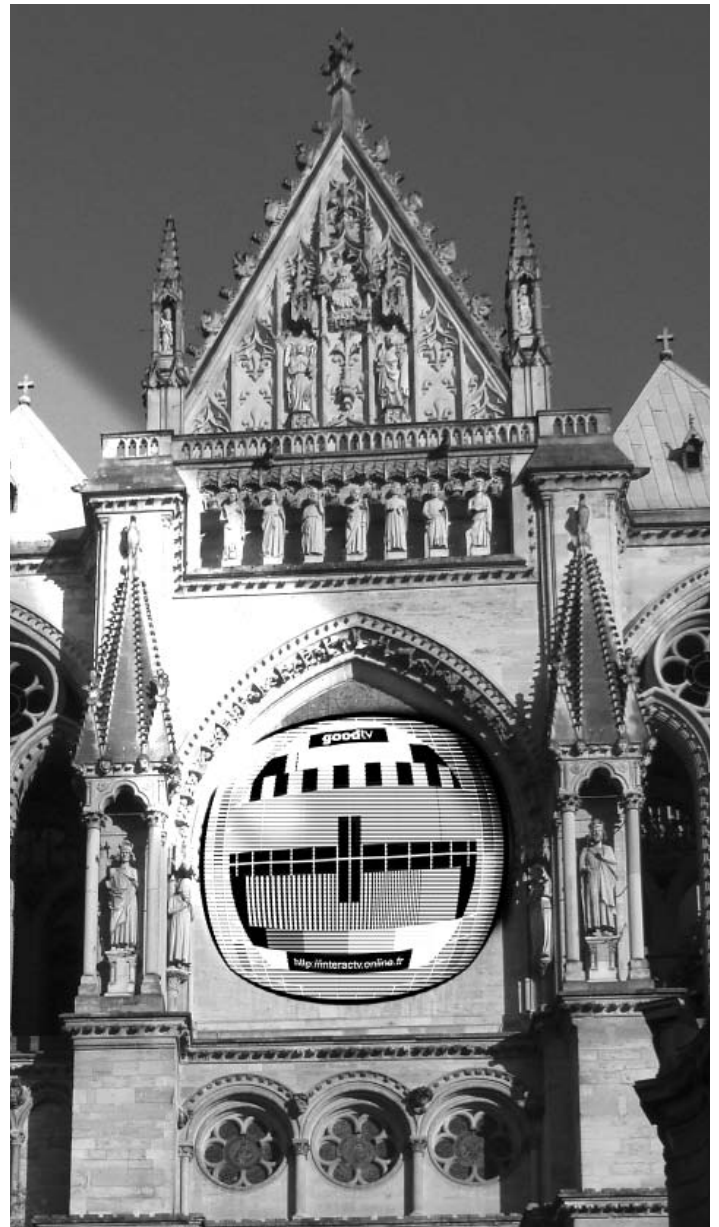
ments multiples dans une même logique narrative.

Ces événements, par définition inconnus à l'avance, seront pourtant racontés d'une manière préalablement définie. Et le dispositif sera d'autant plus performant qu'il accueille en effet les événements venus de toutes les dimensions du réel. La télévision est ainsi l'anticipation permanente du changement. Mais les dispositifs eux-mêmes se renouvellent. Contrairement au rituel de la messe, la narrativité télévisuelle est en constante évolution et ne cesse de produire les formes nouvelles qu'exige la perpétuelle reconstruction du monde.

Une parabole

On peut voir, en fin de soirée et sur une chaîne du câble un peu marginale, Vivolta, une émission de télé-réalité fascinante d'Animal Planet, Pitbulls et Prisonniers (Pit Bulls and Parolees). On y voit Tia Torres recueillir des pitbulls dans son Villalobos Rescue Center en Californie et après les avoir soignés et assagis, les faire adopter. Tous les gars qui travaillent avec elle pour s'occuper des 200 chiens qui vivent dans son refuge sont des prisonniers en liberté conditionnelle. Elle est l'une des très rares personnes à donner un travail salarié à ces gens de mauvaise vie que tout le monde préfère garder à distance. Et ce travail, indispensable à leur réinsertion, est aussi une formidable école de socialisation pour des hommes très souvent coupés de leur famille, pour autant qu'ils aient jamais eu une famille.

D'épisode en épisode, nous découvrons donc les qualités de ces chiens qui ont la réputation d'être agressifs et dangereux. Et celles d'hommes, souvent violents, qui ont commis de multiples délits, meurtres, braquages, coups et blessures. Personne n'a envie de sympathiser avec eux. Personne n'a envie de partager



leurs problèmes. Mais tout le monde a envie de savoir si Billy va savoir apprivoiser Trésor et quelle sera la suite de l'incroyable histoire d'amour qui se noue entre le chien et le repris de justice. Aucun reportage sur les prisons ne permet cette rencontre. Aucun ne nous connecte à l'humanité de ces hommes. Aucun ne leur donne l'occasion de nous la faire découvrir.

Oui, ce n'est que de la télé-réalité. Oui, elle est simplificatrice et émotionnelle. Oui elle joue sur notre amour des animaux,

sur notre romantisme, sur notre amour des belles histoires, sur notre désir enfantin d'happy ends et sur de multiples clichés. Mais c'est aussi la télévision à son meilleur, celle qui nous fait découvrir des réalités de notre société que nous ne pouvons découvrir autrement. Celle qui enrichit notre connaissance de l'homme. Celle qui nous ouvre à la complexité du monde et aux contradictions humaines. Celle qui nous humanise.